



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 1^{er} avril 2025

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Régina GWIZDEK (arrivée à ???)

Yvette DELIGNE, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Jean-Paul WILQUIN.

Le maire - Donc, merci, chers collègues du conseil municipal. Des remerciements particuliers au public. Merci de vous intéresser à la vie de la commune. C'est quand même ce soir, un conseil municipal très important, quasiment le plus important pour la commune. Alors, concernant cette réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2025, les éléments obligatoires concernant les présents et le quorum : nous avons les absences excusées de M. Franck Loder qui donne procuration à M. Julien Wojcieszak, l'absence excusée de M. Laurent Deblock qui donne procuration à Mme Agnès Levant, de Mme Michèle Drion qui donne procuration à Mme Yvette Deligne et l'absence excusée de M. Wilquin qui donne procuration à Mme Evelyne Nachel. Voilà, cela étant dit, nous obtenons le quorum.

En annexe comme à chaque fois, je précise, sauf s'il y a des oppositions, que le conseil municipal sera enregistré, et pour le bon déroulement et le secrétariat de séance, je vous propose, Mme Françoise Louveau comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition? Donc la séance est ouverte. Merci. J'ai eu une information, Regina aura quelques minutes de retard, donc ce sera enregistrée. Elle va nous rejoindre.

Pouvoirs :

Franck LODER à Julien Wojcieszak

Laurent DEBLOCK à Agnès Levant

Michèle DRION à Yvette Deligne
Jean-Paul WILQUIN à Evelyne Nachel

Le quorum est atteint.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h05

Ordre du jour :

Points d'informations :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025
- Parcours du cœur du 18 mai

Projets de délibérations :

Finances :

- 1- Approbation du compte financier unique 2024 du budget de la commune de Vimy
- 2- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- 3- Vote du budget primitif 2025
- 4- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 5- Produits communaux irrécouvrables - apurement de créances prescrites
- 6- Régularisation d'opérations sur exercices antérieurs à la demande du comptable public
- 7- Vote des taux d'imposition
- 8- Sollicitation d'une ligne de trésorerie
- 9- Révision libre des attributions de compensation 2025

Dynamique Locale :

- 10- Attribution des subventions 2025 aux associations ayant rendu leur dossier complet
- 11- Autorisation de signature par le Maire de la convention de mise à disposition de matériel par le service « Pays d'Art et d'Histoire » de la CALL
- 12- Autorisation de signature par le maire de la convention de coproduction : ville de Vimy/Cris de l'aube

Petite-enfance, Enfance, Jeunesse :

- 13- Classe de mer – élèves de CE1 et CE2 – Ecole Sainte-Thérèse du 21 mai au 24 mai 2025 – FÉCAMP et ÉTRETAT
- 14- Mutualisation des structures petite enfance – le jardin d'enfants et le multi-accueil à compter du 1^{er} septembre 2025

Prévention :

15- Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Transition écologique :

16- Elaboration et mise en œuvre du projet TEPOS

17- Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la société « Enercoop Hauts-de-France » pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque

Points d'informations :

- **Parcours du cœur du 18 mai**

Le maire - Point d'information à l'ordre du jour : le parcours du cœur du 18 mai, Mme Poeydomenge .

Annie Poeydomenge - Bonsoir. Je vous informe que le parcours du cœur aura lieu cette année le 18 mai avec deux parcours comme d'habitude, sept kilomètres et dix kilomètres. Il aura lieu pour les enfants des écoles au terrain de sport de Vimy, les 22 et 23 mai. Voilà, c'est tout. J'espère que le beau temps sera de la partie.

Le maire - Eh bien, voilà, c'est un point d'information. C'est quand même important pour appuyer l'action sociale et santé puisque c'est un sujet qui concerne M^{me} Poeydomenge, mais qui concerne aussi Marie-Pascale Clémenceau et c'est une tradition à Vimy. Donc c'est important de faire perdurer ces traditions, mais surtout ces actions. Voilà y a-t-il des questions sur le sujet ? Pas de demande d'information complémentaire ? Eh bien, on passe au point suivant M. Boulert ,

- **Modification de la programmation des commissions du conseil municipal du 10 juin 2025.**

Antony Boulert - Bonsoir à tous. J'avais évoqué lors du dernier conseil municipal, un avancement de date sur le conseil municipal du mois de juin. Il était initialement programmé au 17 et on l'avance au 10 juin, ce qui a pour conséquence d'avancer d'une semaine, toutes les commissions. Donc, dans le nouveau document que je vous ai remis sur table, vous avez toutes les dates des commissions, des conseils municipaux qui sont programmés, donc à partir d'aujourd'hui. C'est juste un rectificatif par rapport à ce que je vous ai expliqué au dernier conseil municipal.

Le maire – Voilà, on anticipe, mais il y a toujours des contretemps qui nous obligent à modifier nos calendriers, mais c'est en permanence. Donc de l'anticipation qu'on doit avoir, mais aussi de l'adaptation aux contraintes. Voilà des remarques sur le sujet? S'il n'y a pas de remarques sur le sujet, on passe au point suivant :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025**

Le maire - Le PV du conseil municipal du 4 mars que l'on se doit d'adopter. Y a-t-il des remarques sur le PV du conseil municipal en question ? Tout le monde l'a bien reçu, on est tous censé l'avoir relu. Y a-t-il des remarques sur l'approbation de ce PV ? Pas de remarques, on est d'accord. Donc il y a une demande de vote? Je suppose que non, c'est adopté. Je vous remercie. Eh bien, on va passer maintenant aux délibérations.

1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE DE VIMY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal de la commune de Vimy ;
Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Section de Fonctionnement :

Dépenses	5 434 224.65 €
Recettes	5 599 311.89 €
Résultat de l'exercice	165 087.24 €
Excédent/déficit antérieur reporté	539 917.04 €
Résultat cumulé de fonctionnement	705 004.28 €

Section d'investissement :

Dépenses	419 916.36 €
Recettes	332 265.91 €
Résultat de l'exercice	- 87 650.45 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 80 707.11 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	- 168 357.56 €

Ensemble

Dépenses	5 854 141.01 €
Recettes	5 931 577.80 €
Résultat de l'exercice	77 436.79 €
Excédent/déficit antérieur reporté	459 209.93 €
Résultat cumulé	536 646.72 €

Restes à réaliser :

Dépenses	101 289.60 €
Recettes	151 347.08 €
Solde des restes à réaliser	50 057.48 €

Le maire - Approbation du compte financier unique de 2024 et du budget de la commune de Vimy. Donc, concernant la réglementation, je précise que sur ce sujet, je dois me retirer de l'assistance et passer la main à M^{me} Levant qui va prendre la présidence de séance en mon absence, donc pendant la présentation de ce compte financier et de son vote.

Agnès Levant - Merci, M. Le maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc on va partir pour une grande série de délibérations qui concerne les finances. La première concerne l'approbation du compte financier unique 2024, du budget de la commune de Vimy. Donc cette année, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Vous vous souvenez le compte administratif c'était celui qui était tenu par la commune, le compte de gestion était tenu par le trésor public. Donc enfin, le trésor public se modernise et nous avons un compte financier unique pour lequel tout le monde est d'accord, n'est ce pas Mme Capet ici présente et je la remercie. Alors dans les éléments principaux, bien sûr, on aura les résultats, le bilan, le compte des résultats synthétiques. Donc ça fait quand même quelques pages c'est un document qui est conséquent. Donc on vous propose le résumé ici pour cette approbation du compte financier. Tout d'abord, en ce qui concerne la section de fonctionnement pour 2024, nous avons donc eu 5 434 224,65 € de dépenses pour 5 599 311,89 € de recettes, soit un résultat de l'exercice de 165 087, 24 € auxquels nous ajoutons l'excédent reporté, les excédents cumulés, qui étaient de 539 917,04 € . Donc, le résultat cumulé du budget de fonctionnement est excédentaire à 705 004,28 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses 2024 se sont élevées à 419 916, 36 € pour 332 265, 91 € de recettes, soit un résultat de l'exercice négatif à 87 650, 45 € . On peut ajouter le déficit des années précédentes qui a été reporté de 80 707, 11€ soit un cumul déficitaire pour la section d'investissement de 168 357, 56 € . Je vous passe les totaux de l'ensemble pour vous dire que le résultat cumulé de l'exercice 2024 et donc avec les excédents reportés des déficits d'investissement de 536 646,72€ . Il y a néanmoins des restes à réaliser pour 2024. Donc 101 289, 62 € de dépenses et 151 347,07 € de recettes, soit un solde positif à réaliser de 50 057, 45 €. Ce que je vous propose, c'est d'approuver le compte financier unique pour le budget principal de la commune de Vimy, d'arrêter le compte financier unique comme suit : besoin de financement de la section d'investissement de 118 300 euros et huit centimes, affecter le report de 586 704, 20 €. Et donc de donner pouvoir à M. Le maire pour l'exécution de la présente délibération et de bien sûr, autoriser M. Le maire à le signer et le transmettre ensuite au trésor public. Y a-t-il des questions ? Non ?

Alors je vais vous proposer de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le compte financier est voté à l'unanimité. Je vous remercie, on peut rappeler M. Le maire.

A cet effet le conseil municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Vimy,
- D'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Vimy comme suit :
 - article R1068 besoin en financement de la section d'investissement : 118 300. 08€
 - article R002 : affectation de l'exercice reporté : 586 704.20 €

- De donner pouvoir au maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour à l'unanimité

Le maire revient dans la salle

Agnès Levant - Donc nous avons voté à l'unanimité favorablement.

Le maire - Eh bien, merci. Donc voilà, on accueille Régina, qui avait annoncé son retard, mais elle nous rejoint. Merci, Regina

2- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M57

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 17 mars 2025

Le conseil inscrit au budget l'affectation des résultats suite à l'approbation du compte financier unique 2024 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		539 917.04	80 707.11		80 707.11	539 917.04
Opérations de l'exercice	5 434 224.65	5 599 311.89	419 916.36	332 265.91	5 854 141.01	5 931 577.80
Totaux	5 434 224.65	6 139 228.93	500 623.47	332 265.91	5 934 848.12	6 471 494.84
Résultat de clôture		705 004.28	168 357.56			536 646.72
		Besoin de financement	168 357.56			
		Excédent de financement				
		Restes à réaliser en DEPENSES	101 289 .60			

Restes à réaliser en RECETTES	151 347.08
Besoin de financement	118 300.08
Excédent total de financement	

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- De couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 118 300.08 € (compte 1068)
- D'affecter le solde, soit 586 704.20 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002)
- De reprendre le déficit d'investissement reporté de 168 357.56 € (compte 001)

Le maire - Donc, concernant les délibérations, on passe à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, M^{me} Levant, allez-y.

Agnès Levant - Conformément au compte financier qui vous a été précédemment présenté, M. Le maire vous propose de couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 118 300,08 € , d'affecter le solde, soit 586 704,20 € en excédent de fonctionnement reporté et de reprendre le déficit d'investissements reportés pour 168 357, 56€

Le maire - Donc, concernant cette proposition d'affectation de résultats présentées par M^{me} Levant, y a-t-il des questions ? Pas de question ? Pas d'interrogation ? Je vous propose de passer au vote. Il y a une demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est approuvé, c'est voté. Merci.

Pour à l'unanimité

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir entendu l'exposé du maire relatif aux prévisions budgétaires de dépenses et de recettes pour l'exercice 2025,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 04 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du lundi 17 mars 2025

A cet effet le maire propose au conseil municipal,

- de voter le budget primitif pour l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique et l'affectation des résultats 2024.

Cette question a fait l'objet de la fourniture d'un document budgétaire complet.

Le maire -Eh bien, on va passer au vote du budget 2025. Donc le budget 2025, c'est une présentation importante pour M^{me} Levant qui a beaucoup de sujets ce soir.

Agnès Levant - Alors simplement avant peut être qu'on rentre dans le détail des chiffres, je tenais à vous rappeler que dans ce budget primitif, il y a trois piliers fondamentaux :

Le premier, c'est le maintien d'un service public local de qualité. Même si on sait que ce n'est pas toujours aussi simple qu'on le voudrait au niveau des finances, le choix était de maintenir l'ensemble des services à la population, que ce soit l'éducation, les équipements culturels et sportifs, et également tout ce qui est action en faveur de la transition écologique. C'est la première chose parce que c'est un point qui est important, qui est attendu par notre population.

La seconde, je me tourne à droite vers René et M. Le maire, parce qu'on a aussi une politique ambitieuse d'investissement. On a de nombreux équipements, mais vous savez qu'il faut toujours, bien sûr, maintenir cette qualité d'investissement avec une attention particulière cette année qui est portée au bien-être de l'enfance avec la future restauration municipale qui va bien sûr être conséquente dans notre budget. Un second point qui est aussi la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Et enfin un dernier sur la sécurisation des espaces publics.

Donc on dit toujours dans nos réunions de bureaux municipaux, chaque euro compte, que ce soit en recette ou en dépense, on est très exigeant sur le sujet. Et je profite de la présence de Mme Capet pour la remercier pour la qualité de son travail et de son investissement qui nous permet effectivement de gérer au mieux notre budget qui est relativement serré, malgré tout, parce que des futures dépenses, il y en a beaucoup. Et parfois dans nos discussions, les arbitrages ne sont pas faciles, ce n'est pas simple. Donc je tenais à remercier aussi M. Le maire qui, je ne sais pas comment il dort parfois la nuit, mais pour moi, quelquefois, ce n'est pas facile. Et je vous assure que tous mes collègues avaient bien des projets et on a su trouver un consensus tout le monde ensemble, c'est important quand même de le souligner. Donc, ce que je vous propose, c'est peut-être qu'on reprenne chapitre par chapitre. Alors j'avais demandé à M. Le maire de pouvoir procéder à un vote chapitre par chapitre. Et donc j'aurais une petite phrase particulière pour un chapitre en question. Si jamais il y a des questions, vous n'hésitez pas parce que ce ne sont pas toujours des sujets qui sont simples.

Alors le premier chapitre concerne les charges à caractère général. Si là, parfois on a le plus de manœuvres, mais pas toujours parce que dans les charges à caractère général, il y a tout ce qui est alimentation, énergie. Et donc quand on subit, parfois l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie, c'est un budget qui n'est pas simple à limiter. Malgré tout, on vous propose donc 1 650 813 € pour ce chapitre, donc, avec les différents chiffres que vous voyez dans les variations de stock, les services extérieurs et les impôts et taxes et versements assimilés.

Le deuxième chapitre qu'on vous propose de voter, c'est le chapitre qui concerne les frais de personnel. Donc, dans le budget primitif, il vous est proposé 3 430 500 € relativement proche de notre réalisé de cette année. Alors vous avez bien sûr le plus gros qui est les frais de personnel et bien sûr toutes les charges qui sont associées et parfois aussi le recours à des intérimaires pour la partie service extérieur.

Alors, le chapitre numéro 14, qui est l'atténuation de produits. Dans les atténuations de produits, parfois on touche de la fiscalité et on le reverse. Donc c'est un exercice parfois compliqué, j'avoue dans la fiscalité. Et donc, nous on touche parfois des sous, on doit les rendre aux autres, donc c'est une dépense. On a regardé les dépenses, on verra après les recettes, notamment les taxes foncières sur les propriétés bâties dans la zone économique. Pour mémoire, tout ce qui est zone économique, c'est de la compétence de la communauté d'agglomération. On le verra un peu plus tard dans le budget. On a également le prélèvement titre de la loi SRU puisque nous avons un nombre de logements sociaux qui est inférieur à la règle, par rapport, bien sûr, au déficit de logements sociaux de la commune. Alors autre charge de gestion courante, les indemnités des élus, les contributions obligatoires aux

organismes, les organismes de gestion, les associations, les subventions accordées aux associations pour 424 000 €. Voilà, je demande de projeter le tableau, c'est surtout pour que vous puissiez voir les évolutions, sachant que là, elles sont ici concentrées.

Les charges financières, après le remboursement du capital, il y a aussi un peu d'intérêt qu'on a vu tout doucement s'abaisser, mais voilà cette année, on va certainement devoir faire appel à un peu d'emprunt en attendant d'avoir nos subventions et les ventes de terrain pour continuer à faire notre cantine. Donc nos dépenses totales réelles s'élèveraient à 5 662 481,24€. Alors je regarde toujours les dépenses réelles parce qu'en dessous, il y a des dépenses d'ordre. Vous vous souvenez que les opérations d'ordre il y a un plus et il y a un moins de chaque côté entre le fonctionnement et l'investissement, mais ça ne donne pas lieu à un échange d'argent. Je reprends toujours les dotations aux amortissements, pour quand on veut acheter quelque chose on fait une dotation aux amortissements, ça fait une recette en face, mais d'abord, il y a la dépense. Donc ici, pour nous, ça sera 280 000 € de dépenses d'ordre, mais pas d'impact sur notre trésorerie. Donc toujours à bien surveiller, bien sûr, ce sont nos dépenses réelles. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Agnès Levant - On va pouvoir passer aux recettes de fonctionnement. Alors je vais commencer peut-être par le bas parce que vous vous souvenez de notre montant de dépenses réelles. On a nos recettes réelles ici pour 5 914 euros, sachant que nous reprenons l'excédent de 586 000 euros. Heureusement, ce que je dis toujours, il faut faire de l'excédent pour pouvoir après l'utiliser, le cas échéant, quand on en a besoin. Je dis ça pour mes collègues qui ont toujours des projets de dépenses, je ne regarde personne en particulier. Alors on va peut-être regarder en détail les recettes de fonctionnement. Le premier, c'est le compte 70, les produits et services. Donc c'est tout ce qui est cantine, les régies, etc. Les impôts et taxes de la commune pour 386 828€, c'est l'ancienne taxe professionnelle si je ne dis pas de bêtise, les impositions directes pour 2 491 000 €. Donc c'est vrai que par rapport à nos recettes, vous voyez que la fiscalité locale contribue favorablement à notre budget de fonctionnement. Tout ce qui est dotation et participation pour un 1 762 000 €. Donc là, on retrouve essentiellement les dotations de l'état et celles de la CALL. On a quasiment 1 000 000 € de dotations qui regroupent, on l'avait vu en formation, tout ce qui est solidarité rurale et la dotation générale des finances, bien sûr, qui aident à ce qu'on puisse toujours avoir des services de proximité dans nos communes. Les autres produits de gestion courante, donc ça, c'est quand même intéressant, c'est tout ce qui est les revenus locaux. Donc on a bien sûr des terres agricoles et on a aussi un peu de patrimoine immobilier qui rapporte encore à la commune.

Et donc il y a un chapitre en particulier ici que je voulais souligner qui est l'atténuation de charges. Donc, dans l'atténuation de charges, vous avez trois choses :

- Le remboursement par la sécurité sociale lorsque nos employés sont malades.
- Lorsque la sécurité sociale ne prend plus en charge, nous avons à la commune une assurance spécifique qui coûte relativement chère. Mais compte tenu de la pyramide des âges, on a fait le choix de continuer de la maintenir. Et cette fois ci, j'allais dire entre guillemets, cette fois, on a les recettes en face.
- Et le troisième pavé concerne les remboursements de frais de personnel qui est mis à disposition, notamment celui qui est mis à disposition du CCAS.

Les opérations d'ordre budgétaire pour 28 000 €. Alors, M. Le maire est ce que je peux intervenir sur la partie atténuation de charges ?

En toute entente avec M. Le maire, je voulais quand même vous poser la question, pour vous dans votre réflexion, savoir est ce qu'il est juste et légitime de facturer au centre communal d'action sociale, le personnel qui est mis à disposition et qui reçoit notre public en difficulté, les familles, les personnes âgées et qui est au service de la population. C'est une des démarches qui m'interroge depuis quelques temps. Tout d'abord, parce que j'étais adjointe aux affaires sociales et là encore plus au niveau des finances. Donc je me permets juste de vous poser la question en toute transparence avec M. Le maire, on en a échangé ensemble. C'était un des points du débat dans l'arbitrage et je respecte tout à fait les arbitrages qui ont été faits. Est ce qu'il y a des questions dans la salle ? Après tous ces chiffres qui ont été détaillés, on peut passer à l'investissement. Donc, du coup, on va passer à l'investissement.

Alors l'investissement, c'est un peu plus facile, entre guillemets, je commence toujours par les recettes, parce que je veux d'abord avoir « des sous » avant de les dépenser. J'ai toujours cette logique. Alors dans les recettes d'investissement, ce qu'on avait déjà pu voir dans notre débat d'orientation budgétaire, il y a une partie qui viendra du produit des sessions, une part pour les logements de la rue Chanzy et la rue de l'Égalité et l'autre qui viendra des terres au bout de la rue Saint-Nazaire – rue Jules Ferry. On a déjà des dotations d'investissement qui ont été reçues et vous verrez par la suite, il y a une ligne de trésorerie interactive qui a été positionnée pour 1 121 000 dans l'attente des subventions. D'où des recettes réelles d'opérations de 2 376 691,20 avec toujours des recettes d'ordre. Alors dans les dépenses d'investissement, vous vous souvenez qu'on a du report de déficit d'investissement pour 168 357,56 €. Une partie bien sûr de remboursement du capital, les anciens emprunts que nous avons pour 239 000 et après les fameuses lignes qui passent de l'une à l'autre, pour immobilisations en cours corporelles et incorporelles, tout ça pour financer notre future restauration municipale, la vidéo protection, la rénovation de nos routes et donc des dépenses réelles pour 2 628 707, 16 €.

Est-ce que c'est clair jusqu'à présent ?

Donc, le dernier point qui est important, c'est que vous ayez en tête que nos investissements sont cette année conséquents, mais il y en a encore de nombreux à réaliser. Alors bien sûr, la construction de la restauration municipale, tout ce qui est rénovation énergétique des bâtiments, parce que c'est bien de rénover, ça nous permet aussi de faire des économies dans nos charges courantes. La voirie, qui est chiffrée pour 1 900 000 €, et puis bien sûr, notre salle des sports, parce que le parcours du cœur, c'est bien, mais c'est aussi bien de pratiquer du sport de façon régulière et pas qu'une seule fois dans l'année. Donc, avoir une salle des sports, c'est très intéressant pour l'ensemble des Viminois. Donc, le montant total du plan pluriannuel d'investissement est de 4 600 000 euros à ce jour . L'objectif pour le budget 2025 est de continuer à fournir des efforts de rigueur budgétaire pour que les projets communaux puissent se réaliser.

Alors je ne l'ai pas dit avant, mais je profite de ce point pour souligner l'investissement des élus et des agents qui se posent la question à chaque fois, est ce qu'ils peuvent faire cette action, est ce qu'ils peuvent la faire différemment. Voilà, l'argent magique ça n'existe pas. Donc on a des objectifs ambitieux, mais je tiens à souligner la qualité de l'investissement de chacun, que ce soient les élus ou les agents. Et donc l'objectif, c'est un excédent de fonctionnement à hauteur de 500 000 euros, parce qu'il faut pouvoir couvrir demain les futures mensualités que nous aurons à réaliser.

Le maire - Eh bien, avant de passer au débat, donc me concernant un préambule. Merci Agnès. Je voudrais, dans le cadre de la préparation et de la présentation de ce budget, remercier l'ensemble de

mes collègues élus et l'ensemble des agents qui ont eu un objectif un peu sévère qui a été donné dans le dernier trimestre de l'année précédente. Objectif exigeant, il fallait absolument travailler sur la baisse de nos charges de fonctionnement avec un challenge difficile, de ne pas non plus pénaliser la population et ne pas pénaliser le service rendu à la population. Donc vous voyez un challenge difficile. Ça peut être facile de faire des coupes sombres, mais je tiens à préciser également que notre situation est difficile. J'avoue que je suis inquiet et toujours un peu stressé parce que le contexte est compliqué. Sur quelques constats simples, nos charges augmentent et c'est incontestable. Nos charges de personnel : mais il y a, en face des charges de personnel, aussi des équipements du personnel et derrière tout ça, un résultat qui est le service à la population. Mais avec une gestion derrière qui est compliquée, on en a parlé, on subit des charges qui nous sont imposées. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà évoqué ici, des charges comme les cotisations vieillesse, c'était le dernier sujet et précédemment l'augmentation du point d'indices, etc. Et puis des charges imprévues, parce qu'il y a des dysfonctionnements dans les communautés d'agglos, on a une baisse de dotation, des charges qui nous reviennent concernant notre déficit de logements sociaux, etc, etc, etc. Mais l'objectif qui est fixé, c'est : on ne baisse pas le service à la population et on essaye d'équilibrer notre budget. Mais honnêtement, tout le monde le sait, tout le moins dans les équipes ici, notre situation n'est pas fragile, mais elle est compliquée. Il faut qu'on soit extrêmement vigilant, sachant également qu'on a des objectifs d'investissement et pour aboutir à nos objectifs d'investissement, il faut qu'on soit entre guillemets, n'est-ce pas, M^{me} Levant mais aussi Mme Capet, vis à vis de nos services et du trésor public dans les normes. Si on veut que les collectivités, dans le privé ou dans le public, nous fassent confiance dans les subventions, on n'arrête pas, dans les financements par rapport à nos investissements futurs, il faut qu'on ait aussi des comptes qui soient au niveau des ratios équilibrés. Mais je le répète, je le dis et je ne fais pas une fixation sur Vimy, beaucoup de communes, et je pense que c'est un vrai sujet actuellement, sont fragiles. Voilà, donc je ne suis pas dans l'inquiétude, on est pugnace, on est tenace et on ne veut pas non plus faire subir des services à la population qui soient drastiques, mais on doit aller chercher des niches, on doit avoir la culture de la recette. Donc ça, je sais que c'est un mot qui va faire plaisir à Mme Levant mais aussi à Mme Capet, la culture de la recette mais aussi optimiser nos activités, il y en a de multiples. Je vous passe tous les dossiers qui ont été traités sur les contrats, sur tout le travail que vous avez fait, mais aussi sur l'optimisation sans faire baisser le service public. L'exemple qui est en cours étant le regroupement des structures de la petite enfance, n'est-ce pas Sylvie ? Donc voilà, on est vigilant, on essaye de créer des équilibres, mais qui sont délicats, compliqués, mais qu'on veut aussi maintenir. Voilà.

Concernant la remarque d' Agnès, moi ce que je veux, c'est être dans la règle. Alors, de toute façon, c'est vrai qu'on a des débats et heureusement, on a des divergences d'idées, mais notre force, elle est dans le débat et dans l'échange et dans la négociation, notamment par rapport à la remarque du CCAS. Bien sûr, sur le fonctionnement financier, on a des débats, mais ce qui est heureux, c'est que de toute façon : commune et CCAS, l'action, elle est la même, elle est commune, c'est à dire, porter attention et avoir des actions sociales efficaces vis à vis de notre population notamment des plus fragiles. Voilà donc, ce sont les éléments que je voulais préciser.

Concernant les investissements, on tient bon, ça va être compliqué on a des gros sujets à gérer mais d'autres satisfactions. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Satisfactions que le chantier

d'investissement sur la restauration scolaire démarre dans quelques jours, satisfaction pour le chantier de la vidéo protection, celui-là est un peu moins avancé, mais il est budgété, il doit aboutir.

Et il reste aussi plein de sujets, notamment la voirie, les espaces verts, etc., des sujets très, très compliqués. Je rappelle quand même un élément simple dans le budget, c'est que nous sommes une commune qui avons des équipements d'une commune dans les ratios de 10 000 habitants. Il ne faut pas l'oublier. Donc on a cette force, c'est qu'on a eu des équipes municipales qui ont su investir dans les équipements, mais si on fait un rappel par rapport à d'autres budget, nous sommes suréquipés, mais on a la chance d'avoir ces équipements. Et on a la chance d'être une commune attractive qui offre une multitude de services à la population. Mais le défi pour l'équipe municipale, pour vous, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, il faut qu'on soit responsable et qu'on sache équilibrer tout ça et gérer ce budget. On sait qu'on a des gros problèmes de voirie, on sait qu'on va devoir entretenir des bâtiments. On voit déjà ce qu'on a subi sur la halle des sports, etc, etc, etc. Donc je ne vais pas m'appesantir là-dessus. Maintenant, le débat est ouvert. Les questions sur la proposition de ce budget, y a-t-il des questionnements, des remarques. Pas de questionnement ? Donc ça veut dire que la présentation a bien été appréhendée et qu'il y a une acceptation. Pas de questionnement ?

Evelyne Nachel – Pas de question, juste une prise de parole avant le vote.

Le maire -Une prise de parole avant le vote ? Il n'y a pas d'autres questions donc on peut passer au vote et donc vous pouvez faire une prise de parole avant de passer au vote, Mme Nachel

Evelyne Nachel - Merci M. Le maire.

Monsieur Le maire, mesdames, messieurs, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer les préoccupations de notre groupe concernant le budget présenté. Vous le savez et vous l'avez dit, le vote du budget était un des actes les plus importants pour une collectivité. C'est un acte essentiel qui dirige la vie de la commune et de ses habitants. Tout d'abord, nous constatons une augmentation significative de la masse salariale. Elle représente un coût de plus de 60 % du budget total. Cette hausse pèse lourd sur le budget de notre collectivité et risque de compromettre notre capacité à financer d'autres projets essentiels. Nous sommes conscients des difficultés financières auxquelles les collectivités sont confrontées pour élaborer un budget sincère et équilibré. Les contraintes financières, les obligations légales rendent cette tâche de plus en plus complexe. Les perspectives pour 2026 ne sont guère encourageantes. Aussi, il est impératif de trouver un équilibre pour la viabilité financière de notre collectivité. Nous nous sommes opposés aussi à la décision de vendre des biens communaux, notamment les six logements sociaux de la rue Chanzy pour financer la construction d'une restauration scolaire. Cette vente peut avoir des conséquences graves sur le logement social et la qualité de vie de nos habitants. Les logements sociaux sont essentiels pour garantir un habitat digne et accessible à tous. Il est possible de trouver des solutions innovantes et responsables qui préservent notre patrimoine communal tout en répondant aux besoins éducatifs de nos enfants. Je vous remercie.

Le maire - Alors, Agnès tu prends la parole, je reviendrai ensuite sur vos observations.

Agnès Levant – Oui, juste pour la masse salariale, préciser que dans le budget, nous n'avons pas tenu compte du regroupement des deux structures, puisque c'est toujours un budget qui est fait prudemment. Donc on ne peut pas dire qu'on surestime les dépenses, mais on les arrondit vers le haut, alors que les recettes, on les arrondit un peu vers le bas. Et notamment lorsque le regroupement sera fait, il y aura quand même un peu d'économie de poste sans réduire le nombre de places disponibles

pour les enfants. Il y aura un impact qui devrait être positif, mais ça servira quand même pour autre chose. C'était la précision peut être, on l'avait évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, mais peut être à rappeler, c'est l'ordre de 100 000 euros quand même en économie. Donc, quand on regarde sur le total de la masse salariale, ce n'est pas négligeable. Même si, quand on a les employés, on ne va pas les mettre dehors et ils sont bien utiles parce que je l'ai dit à la commission finance, je vais peut-être le redire aujourd'hui, on les voit aujourd'hui comme un coût, mais ils font aussi un service à la population. Donc oui, quand on regarde le budget, c'est un coût RH, mais c'est aussi un très bon service à la population. Et c'est pour ça qu'il faut encore les remercier du travail quotidien qui est mené par toutes les équipes.

Le maire - Donc, par rapport à votre intervention sur la masse salariale, Agnès vient d'y répondre. Les effets ça, je l'ai dit tout de suite concernant les mesures qu'on a prises justement pour limiter, optimiser, sans pour autant faire baisser le service à la population. Sur le regroupement de ces structures, l'effet on l'aura sur trois à quatre mois. Donc il faut bien anticiper sur la gestion, les effets, on les aura pleinement sur l'année prochaine. Voilà, c'est comme ça. Donc on est toujours sur des mesures à prendre sur du temps moyen ou du temps long. Et là, on est vraiment sur une moyenne plutôt à quelques mois, mais notamment sur le budget de l'année prochaine. Donc, la base salariale, les inquiétudes, je les partage avec vous, Mme Nachel, sachez que c'est un sujet permanent de maîtrise. J'ajoute une chose et ça, vous le savez parfaitement, on l'a déjà dit et redit ici, on subit, on maîtrise les effectifs, mais on ne maîtrise pas la masse salariale. Nous avons subi x augmentations de points d'indice, nous avons subi une prime qui nous a été imposée. On subit plein de choses. Le gouvernement décide, la commune paye. Et donc on arrive sur la masse salariale, il y a une augmentation automatique qu'on ne peut pas maîtriser. Je suis désolé, on ne fait pas de miracle parce qu'on subit certaines augmentations. Quand vous voyez la masse, forcément, quand vous avez plusieurs fois un certain nombre d'augmentations, ça augmente. Et heureusement qu'on se penche sur la maîtrise des effectifs et l'objectif, il est là. Donc là, voilà mes éléments de réponse. Donc on le partage, mais je rappelle qu'on ne maîtrise pas tout. On nous impose des augmentations.

Concernant votre remarque sur les logements sociaux, c'est un choix. Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure. Cette commune a des équipements de communes dont la référence, c'est 10 000 habitants. Et on a aussi un patrimoine. On va avoir des gros sujets d'entretien des équipements publics. Donc, la question que l'on s'est posée, c'est en disant voilà les logements, vous parliez des logements de la rue Chanzy, ces logements, la question s'est posée, qu'est-ce qu'on fait ? On les garde, on les rénove en dépensant des, n'est-ce pas René ? Ces logements, il faut les mettre aux normes, ils sont amiantés, etc, etc. Il faut tout remettre aux normes l'électricité, le sanitaire, etc. La question a été posée. Voilà moi, je suis transparent. Qu'est-ce qu'on fait ? On a des projets d'investissement sur des structures publiques qui servent à toute la population. Je ne dis pas que je suis contre le logement social, mais budgétairement on devait faire des choix ou on met de l'argent dans la rénovation de ces logements. Mais de toute façon, on ne l'aurait pas mis ailleurs, notamment dans le budget entretien de bâtiment, voirie, etc, etc. Donc là, effectivement, c'est un vrai sujet. C'est votre interrogation. Si vous aviez été à notre place, peut être fût-ce votre choix. On a été obligé de faire des arbitrages, mais également, je tiens à préciser que sur le logement social, on a des projets. Et là, sur le temps long, on sait les difficultés que l'on a. Nous espérons aboutir avant la fin de ce mandat et nous n'aboutirons pas sur nos projets de logements sociaux. Je rappelle que la compensation, si ces projets aboutissent, nous

obtiendrons ces objectifs de déficit de logements sociaux. Trois projets, trois propositions sont en cours, en entrée de ville, rue Jules ferry, celui-là est un peu plus avancé et puis la zone dite des myosotis derrière la gendarmerie. Donc on supprime, c'est vrai, mais encore que ce patrimoine bascule dans le patrimoine privé, puisque c'est un investisseur, je rappelle que dans le compromis, on y met des conditions de garder les locataires en place et que ce soit du logement social, mais bien sûr, dans un contexte privé. Mais le logement social existe aussi dans la sphère privée, je le rappelle. Donc je tenais quand même à préciser ces éléments. Voilà.

Evelyne Nachel - Je ne voulais pas intervenir après ma déclaration, mais quand même, je vais appuyer sur deux points. Donc moi, j'ai travaillé sur les documents qui nous ont été envoyés pour ce conseil municipal. Donc, juste deux informations : donc pour le personnel en 2024, il y avait 77 personnes et en 2025, 80. C'est de là que je tire mon constat. Et dans ma prise de position, j'ai uniquement parlé des logements sociaux. En aucun cas, je n'ai remis le point sur la vente de terrain où là j'approuve votre décision de vente du patrimoine terrain pour la construction de logements sociaux et d'immeubles et de faire grandir notre commune. Mais simplement mon interrogation se posait sur les logements sociaux. Je suis d'accord avec vous, ça va vers du privé, ils vous ont donné la garantie que ça serait du logement social, mais ils sont propriétaires et après leur décision sera la leur et vous ne pourrez pas intervenir. Donc voilà c'est ma position, et je voulais le dire dans ma prise de parole. Merci.

Le maire - Sur les effectifs, sur la remarque sur les effectifs, M. Boulert, M^{me} Levant des remarques ?

Antony Boulert - Je ne sais pas, mais je vais regarder et j'apporterai une réponse au sujet.

Le maire - Donc vous annoncez quels chiffres au niveau des effectifs. J'ai transmis mon dossier et

Evelyne Nachel - 77 pour 2024 et 80 pour 2025.

Antony Boulert - J'apporte une réponse au prochain conseil municipal. Je pense que ce ne sont pas les bons chiffres.

Evelyne Nachel - Moi, c'est sur les documents, je pourrais vous les montrer à la fin du conseil. C'est sur les documents qu'on a reçus, je me base là-dessus. Je ne peux pas faire autrement que de me baser sur les documents.

Antony Boulert - Le dernier recensement, c'est 68 agents après, il y a peut-être les animateurs qui sont comptés. Il y a peut-être des différences à faire, mais je vais regarder et j'apporterai une réponse précise au prochain conseil municipal. Et je ferai la proposition comme j'avais fait l'année dernière sur l'évolution du coût RH en ratio avec le nombre d'effectifs, pour voir qu'effectivement et pour corroborer les propos de M. Le maire, que l'augmentation est surtout en terme « financière » plutôt qu'en terme d'effectifs

Evelyne Nachel - C'est juste un total ,après le tableau était ainsi présenté.

Antony Boulert - Je proposerai une synthèse sur les évolutions des effectifs.

Le maire - Oui, parce que sur les effectifs, c'est un sujet compliqué entre les personnes inscrites dans les effectifs, mais qui ne travaillent plus, qui sont en arrêt, en invalidité, les temps pleins, mais après les CDD. Donc là-dessus, c'est une de très bonne remarque, il faut qu'on vous apporte à l'ensemble de l'équipe municipale, le détail, monsieur Boulert, de dire voilà quels sont les effectifs stables, quels sont les effectifs qui sont hors activité, on va le dire comme ça, et puis les personnes en contrat. On peut le résumer comme ça ? Très bien, on le note. On vous fait un retour au prochain conseil municipal. Y a-t-il d'autres remarques concernant le budget 2025. D'autres questions ? Pas de questions. On peut passer au vote. Eh bien, je vous propose donc de vous positionner concernant ce budget 2025 qui est contre ? Qui s'abstient. Donc abstention, on a cinq abstentions. Donc c'est voté. Je vous remercie.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5 Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE

4- ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRÉCOUVRABLES

Le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Lens sollicite, pour l'exercice 2025, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leurs paiements.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentation de la demande.

La commission des finances réunie le lundi 17 mars 2025 a émis un avis favorable.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 1 318.55 € pour le budget concerné

Le maire propose au conseil municipal :

- de donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du SGC,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2025 en section de fonctionnement au chapitre 65/article 6541,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le maire - Eh bien, on va passer un peu plus dans le détail, les admissions en non-valeur, M^{me} Levant.

Agnès Levant - Alors vous vous souvenez que la commune a émis des titres pour récupérer son argent, le trésor public émet des titres et parfois il arrive que les gens ne payent pas ce qu'ils doivent à la commune. Donc le trésor public nous en a fait le récapitulatif. Et donc pour 1 318,55 euros cette année, donc il est proposé de le passer en section de fonctionnement au chapitre 65 dans

l'article 65, 41. Alors essentiellement, ce sont des repas de cantine, des garderies du soir ou des séjours, parfois pour des petits montants. Voilà. Donc on va, si vous le souhaitez bien sûr, on va les passer en créances irrécouvrables, sachant que le trésor public continue quand même des actions auprès des personnes pour essayer de récupérer un peu d'argent. Et cette année, on a d'ailleurs récupéré un peu sur nos créances dites irrécouvrables. Ce n'est pas à la hauteur de ce que les gens doivent, mais c'est toujours ça de pris dans les recettes.

Le maire - Avant de passer la parole à M. Boulert, on est très vigilant là-dessus parce qu'on revient de très loin. J'ai un sujet et je pense que c'est partagé : la commune offre un service que ce soient des petites facturations, mais les petits ruisseaux font aussi les grandes rivières, et quand on regarde, parfois il y a une accumulation. Donc on ne laisse plus s'accumuler avec négligence parce qu'on pourrait être considéré comme gestionnaire négligent. On ne laisse plus passer. Et je pense qu'il y a un principe simple, on utilise un service, on le paye. On a un problème, on a le droit d'avoir des problèmes, mais c'est un sujet différent, on vient nous voir, on négocie, on oriente, on cherche des solutions, mais ce n'est pas de dire de toute façon, je ne peux pas payer, je ne paye pas ! Non, ce sont deux sujets différents. On a le droit d'avoir des problèmes, mais on a eu une créance, on utilise un service de la collectivité, on le paye. Si on ne peut pas, on le fait savoir. Ça c'est un principe. Sur la gestion, on a quand même changé un peu notre fusil d'épaule et mis de nouvelles méthodes en place, Monsieur Boulert ?

Antony Boulert - Oui, la problématique identifiée par rapport à ce sujet, c'est qu'on titrait la facture au niveau du trésor public. Ce qui fait qu'à partir du moment où on titrait, c'est le trésor public qui prenait en charge la gestion de cette facture. Et nous, au niveau de la commune, on n'avait plus la main et on ne savait même pas si la personne payait ou ne payait pas. Et généralement on recevait, quelques années après, une liste d'un certain nombre de personnes qui étaient redevables et qui n'avaient pas, au bout du process, payé leur dû. Donc on s'est mis d'accord avec le trésor public pour que sur les premières factures, on garde la main, que la commune garde la main sur les impayés, qu'on ait un visu sur les personnes qui sont redevables d'une facture. Alors, pour aussi répondre à ce que M. le maire explique, c'est aussi d'avoir une approche et un regard sur de potentielles difficultés que la famille peut avoir. Et là-dessus, on ne veut surtout pas fermer les yeux et au contraire, on est aussi là pour les aider et les accompagner. Et pouvoir garder justement la main pour à la fois identifier la récurrence, parce que ce qu'on avait repéré qu'il y avait pour quelques factures une récurrence assez forte de certaines familles qui utilisaient tous les services et qui au bout du bout répétaient toujours ces impayés. Donc l'idée, c'était de pouvoir identifier les familles qui ne pouvaient pas forcément se dire être en difficulté, et nous, d'être dans une démarche aussi d'accompagnement avec eux via le CCAS ou s'ils ne le souhaitent pas via d'autres dispositifs et de pouvoir garder la main, de trouver des solutions pour pouvoir régler ces difficultés. On a commencé ça au mois de décembre.

Au mois de décembre, on avait 80 factures impayées sur l'ensemble des services et des prestations qui étaient proposées pour la commune. On a mis en place cette démarche. On a fait le point la semaine dernière, les 80 factures ont été régularisées. On a zéro impayé sur ces 80 factures alors que si ça avait été sur le même fonctionnement avec le trésor public, peut-être qu'on aurait eu 50, 60, 70 % de factures impayées parce qu'on avait perdu la main. Donc c'est ce qu'on a mis en place et ce pour avoir un double objectif : le premier, c'est de ne pas laisser les familles dans la difficulté si elles le sont, et le

deuxième de ne pas non plus laisser la commune dans la difficulté des impayés que finalement on retrouve année après année en admission en non-valeur. Donc voilà un peu la démarche qu'on a entreprise et qui aujourd'hui, a priori, porte ses fruits puisqu'on a zéro facture impayée sur les dernières facturations réalisées.

Le maire -Donc trois points à retenir, il y a des structures, il y a des élus qui sont là pour le traitement social des difficultés des personnes. On a un CCAS, etc, et on est ouvert, on doit être tourné vers ces populations, mais nous avons nous une obligation, je l'ai dit précédemment, on ne peut, on ne doit pas, on ne peut pas être gestionnaire négligent, on l'a trop subi pendant des années et il faut qu'on se donne les moyens, c'est le cas et se donner les outils. Sur ces sujets, y a t- il des remarques, des questionnements ? Pas de remarques, pas de questionnements. Je vous propose donc, on peut passer au vote : admission en non-valeur des créances irrécouvrables, qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

5- PRODUITS COMMUNAUX IRRÉCOUVRABLES - APUREMENT DE CRÉANCES PRESCRITES

Les créances prescrites sont des créances dont le délai de prescription de 4 ans, voire plus, est expiré. Les listes qui ont été présentées en 2021 et 2023 n'ont pas été traitées sur les exercices antérieurs. Il convient donc de régulariser la situation afin que le résultat budgétaire cumulé soit conforme à la réalité financière de la collectivité.

Considérant que le délai de prescription est expiré

Les demandes d'annulation de titres prescrits s'élèvent à 5 011.09 € pour l'année 2021 et 25.84 € pour l'année 2023 soit une charge globale de 5 036.93 €

La commission des finances réunie le lundi 17 mars 2025 a émis un avis favorable.

Le maire propose au conseil municipal :

- de procéder sur le budget 2025 à l'apurement des créances prescrites faisant l'objet de la demande du service de gestion comptable (SGC),
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2025 en section de fonctionnement au chapitre 65/article 65888,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le maire - Eh bien, Agnès, sujet suivant.

Agnès Levant - Donc on va continuer dans les créances vis à vis de la commune avec cette fois ci un apurement de créances qui sont prescrites, sachant que pour la commune, le délai de prescription est de quatre ans ou plus et que nous avons une liste de créances prescrites pour les années 2021, 2023 qui n'avaient pas pu être traitée pour les années antérieures. Donc, les demandes d'annulation de titre s'élèvent à 5011,09 euros pour l'année 2021, et à 25, 84 € pour l'année 2023. Donc la commission

finance a émis un avis favorable. Et donc, M. Le maire vous propose de passer en apurement simple ce montant pour un total de 5036, 93 €, donc, au chapitre 65/article 65 888

Le maire – De toute façon on n'a pas le choix, mais on doit avoir une vigilance accrue. Tout est lié par rapport à ce qu'on disait. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Pas de questions. On peut passer au vote. Pas de demande de vote ? c'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

6- RÉGULARISATION D'OPÉRATIONS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS À LA DEMANDE DU COMPTABLE PUBLIC

L'examen des comptes de tiers et financiers exercé par Monsieur THIERY, trésorier du SGC de Lens, l'a amené à demander une régularisation nécessitant une délibération compte tenu de l'ancienneté et de l'origine de l'écriture à régulariser.

Le compte 455888 présente un solde débiteur de 25 000 € datant de 2003. Il s'agit selon les services du trésor public soit d'un crédit de TVA qui a donné lieu à tort à l'émission d'un titre, soit d'une demande de remboursement de TVA refusée par le service des impôts des entreprises (SIE).

Considérant qu'il convient de corriger cette erreur et que ces régularisations n'entrent pas dans le champ d'application des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, elles doivent être régularisées par opérations budgétaires par l'émission d'un mandat au compte 65888 pour 25 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La Commission Finances qui a émis un avis favorable en date du 17 mars 2025

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

D'autoriser le maire à émettre un mandat de dépense

Le maire - Et bien, sujet suivant vote Mme Levant, sujet de régulation d'opérations

Agnès Levant - Alors le trésorier, M. Thierry a retrouvé dans ses dossiers une facture de 2003 qu'il nous propose de régulariser. Il s'agit d'un crédit de TVA que nous aurions perçu à tort. Et donc il faut le passer dans nos comptes pour 25 000 euros. Je pense qu'on n'a pas tellement le choix, mais c'est une facture de 2003

Philippe Héroguelle – Nous c'est 4 ans et eux c'est 25 ans !

Le maire - Donc ça fait partie aussi des sujets de fond pour essayer de régulariser tous ces dossiers qui trainaient. Oui, Mme Nachel, vous voulez une prise de parole ?

Evelyne Nachel - Je voulais faire la même réflexion que M. Heroguelle. Pourquoi quatre ans dans certains cas et 23 ans dans d'autres, ce n'est pas logique, mais bon, on fait que constater je suis d'accord avec vous, mais quelque part, pourquoi revenir après 22 ou 23 ans ?

Le maire - Mme Capet, c'est une injonction du trésor public ?

Mme Capet - Oui

Evelyne Nachel - Mais je sais très bien que c'est l'injonction du trésor public, mais ça n'empêche de dire qu'on ne n'est pas forcément d'accord avec ce qui est fait, c'est tout

Mme Capet - J'ai posé la même question au trésor public, justement parce que quand je l'ai reçu, moi, je pensais que j'allais pouvoir passer la déchéance. Et ils m'ont dit qu'en matière de fiscalité, il n'y avait pas de déchéance et que c'était une erreur, soit du trésorier à Vimy, soit notre erreur, mais de toute façon, comme eux, ils ne sont pas capables de justifier et nous non plus, on est obligé d'apurer ce compte. Oui, alors, il n'y aura pas de sortie. Ce ne sera pas payé. C'est juste une régularisation. Le problème, c'est qu'on est obligé de l'inscrire dans nos dépenses, mais il n'y aura pas de flux financier, on ne va pas sortir 25 000 euros de notre compte.

Evelyne Nachel - D'accord, merci pour cette précision, parce que c'est vrai qu'on peut penser que c'est normal que ce soit comme ça que ça se passe. Néanmoins, on peut quand même être contre ce système. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Le maire - Là-dessus. Je pense qu'on peut faire un vote. On est tous d'accord, ça, c'est incontestable.

Evelyne Nachel – On fait l'unanimité

Le maire - Oui, bien sûr. Mais vous voyez, alors il n'y a pas de flux financier, mais il faut que ça apparaisse dans nos comptes. Ça, c'est clair. Et puis après on est taillable et corvéable vis à vis du trésor public. C'est comme ça. Y a-t-il sur ce sujet, une demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le rapporteur expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de modification des taux de cette taxe qui restent figés à leur niveau de 2019.

Aussi, et :

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Entendu les explications du maire qui propose au conseil municipal de reconduire pour 2025 les taux d'imposition communaux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **49,50 %** (27, 24 % (taux 2019 de la commune) + 22,26 % (taux du département)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **65,25 %** (taux 2019 de la commune).
Taxe d'habitation : **17.92 %** (taux 2019 de la commune).

La commission des finances réunie le lundi 17 mars 2025 a émis un avis favorable.

A cet effet, le maire propose de voter les taux définis ci-dessus.

Le maire - Vote des taux d'imposition. Donc l'objectif, il n'a pas changé, c'est un engagement concernant la fiscalité locale. Je dis bien, locale, vimynoise, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. Agnès.

Agnès Levant - Donc M. le maire a tout dit. Donc ça concerne les recettes , ça fait du bien parce qu'on pense toujours aux dépenses, mais il faut aussi quand même avoir des recettes. Donc ce sont les recettes des Vimysois, que ce soit pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties, les taxes d'habitation. Donc vous avez vu que la fiscalité est malgré tout augmentée avec la base. Donc il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition de la commune au même endroit. Et donc les services continuent d'être très vigilants sur le montant des dépenses et l'évolution des dépenses.

Le maire - Voilà donc le débat est ouvert sur le sujet. Donc on vous propose donc de maintenir notre taux d'imposition tel qu'on s'est engagé à ne pas l'augmenter. Alors évidemment, après il y a un autre sujet, ce sont les masses : les masses, elles évoluent, mais le taux ne bouge pas. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Il n'y a pas de questionnement, demande de vote ou est ce qu'on est tous d'accord ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

8- SOLLICITATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai court, la Ville de Vimy peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la ville.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie ne procurent aucunes ressources budgétaires. La ligne est destinée à approvisionner le compte bancaire. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de

nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Cet outil financier flexible permettra d'anticiper les besoins temporaires de liquidités avec un remboursement à court terme dès que d'autres financements seront disponibles.

CONSULTATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Afin de mettre en œuvre cette stratégie financière, la commune a interrogé plusieurs établissements bancaires :

- ✓ La Banque Postale et le Crédit Agricole n'ont pas donné suite à la demande de financement.
- ✓ La Banque des Territoires ne propose pas ce type de stratégie.
- ✓ La Caisse d'Épargne, partenaire habituel de la commune, s'est montrée disposée à accompagner ce projet.

La proposition de financement de la Caisse d'Épargne est la suivante : (voir document joint en annexe)

Prêteur	CAISSE D'EPARGNE
Emprunteur	MAIRIE DE VIMY
Objet	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	1 121 000 euros
Durée maximum	12 mois
Taux d'intérêt	€STER + marge de 1.00 % Dernier €STR connu : 2.66 %
Paiement des intérêts	Chaque mois/trimestre civil par débit d'office
Base de calcul	Exact/360
Frais de dossier	0.15 % minimum 300 € / prélevés en une seule fois
Commission de non utilisation	0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

AVANTAGES DE CETTE STRATÉGIE

- Assurer la continuité des paiements sans attendre le versement effectif des autres ressources,
- Limiter l'impact sur la trésorerie communale en évitant de mobiliser excessivement des fonds propres,

- Optimiser le coût financier en adaptant les outils de financement aux besoins réels et aux délais de perception des aides.

A cet effet, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la mise en place d'une ligne de trésorerie pour montant maximum de 1 121 000 €.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette stratégie de financement et à engager les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires.

Le maire -Alors évidemment, on passe au sujet suivant toujours M^{me} Levant, sollicitation d'une ligne de trésorerie. Donc je fais un préambule. Il n'est pas question ici, d'endettement à long terme, mais on finance de la trésorerie par rapport aux investissements, notamment la restauration scolaire où il faut avancer l'argent, c'est comme ça. Il faut avancer nos dépenses avant de percevoir nos subventions et nos remboursements de TVA. Agnès,

Agnès Levant – Je pense que M. Le maire a tout dit et c'est pour ça que je regarde, encore une fois tous mes collègues pour leur dire, il faut de l'excédent de fonctionnement pour pouvoir réaliser nos investissements. C'est indispensable, comme là, on n'a pas suffisamment de trésorerie, ce n'est que de la trésorerie, on a sollicité différents établissements pour avoir un peu comme chez vous une autorisation de découvert. Effectivement, sur le plan du financement de notre restauration municipale, où vous vous rappelez, on a les logements de la rue Chanzy, les terres à Saint-Nazaire et bien sûr, les subventions et la TVA en face. Vous savez que les délais de paiement des subventions ne sont pas toujours aussi rapides qu'on aimerait, que la TVA nous est remboursée sous deux ans. Et en attendant d'avoir toutes les notifications pour réaliser un prêt relais, il nous faut de la trésorerie. Donc, comme nous n'avons pas cette trésorerie, nous avons sollicité différents établissements bancaires pour mettre en place cette autorisation de trésorerie, comme pour vous, une autorisation de découvert. Souvent, moi je dis, vous avez une 2 CV, vous avez une autorisation de découvert de 2CV, mais si vous avez une Roll Royce, vous avez autorisation de Rolls Royce. Donc bien sûr, là, par rapport à nos dépenses prévues sur notre projet d'investissement, il vous est proposé donc une ligne de trésorerie interactive. Alors, juste pour faire un petit résumé, plusieurs établissements ont été sollicités, la Banque Postale, le Crédit Agricole qui n'ont pas donné suite, la Banque des Territoires qui ne propose pas ce type de stratégie dans le financement. Et donc la Caisse d'Épargne s'est montrée disposée à nous accompagner. Ce n'est pas parce que j'y suis salariée, je tiens à le préciser mais donc je ne prendrai pas part au vote pour ne pas influencer, mais je ne suis pas dirigeante non plus de la caisse d'épargne. Mais la caisse d'épargne est un des partenaires habituels de la commune et un grand financer au niveau des collectivités. Donc, la ligne de trésorerie qui vous est proposée, c'est donc un maximum 1 121 000 € pour une durée de 12 mois. Ça doit être remboursé en fin d'année, le taux d'intérêt c'est €STER + 1%. Donc le €STER, c'est le taux de l'argent au jour le jour au niveau européen. Et puis bien sûr, le paiement des intérêts au moins haut, sur une base de 360 jours. Voilà un petit peu de frais de dossier parce qu'ils ne travaillent pas pour rien, mes collègues, c'est normal. Ils seront prélevés en une seule fois à l'acceptation du dossier. Et si on ne l'utilise pas, eh bien, on paye aussi un petit peu, donc 0,30 % sur la différence entre ce qu'on a en banque et puis la ligne de trésorerie interactive. Alors c'est toujours important d'avoir monopolisé cette ligne de trésorerie. Pourquoi ? Parce qu'on va bien associer les dépenses de la restauration municipale à cette ligne de trésorerie. On ne l'utilisera pas pour le reste

des dépenses de fonctionnement, puisque la commune fonctionne uniquement en ligne créditrice. Et donc on va limiter le paiement des intérêts forcément en allant chercher au plus vite, bien sûr, les subventions au-delà. Donc, il est proposé au conseil municipal de voter la mise en place de cette ligne de trésorerie et d'autoriser M. Le maire, à signer les documents associés. Et donc je ne prendrai pas part au vote, M. Le maire.

Le maire - Bien, ne pas être juge et parti, même si vous n'êtes pas décideur directement, c'est une sage précaution. Ok, donc ça sur le fond, ce n'est pas un problème, mais ça note bien notre fragilité sur notre trésorerie. Mais ça, on l'a déjà évoqué tout à l'heure. Donc le débat est ouvert. Y a-t-il des questions, des remarques sur ce sujet ? Donc je précise, ce n'est pas de l'endettement à long terme, c'est bien du financement de la trésorerie. Oui,

Evelyne Nachel - Notre groupe s'abstiendra sur cette question, M. Le maire.

Le maire - Oui, vous pouvez développer la motivation de votre abstention.

Evelyne Nachel - C'est la suite de l'abstention sur le vote du budget.

Le maire - Très bien, je vous remercie. Donc on va passer au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Donc c'est voté. Je vous remercie.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5 **Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE**

Ne prend pas part au vote : 1 **Agnès LEVANT**

9- Révision libre des Attributions de compensation 2025

Conformément à l'avenant n°1 du Pacte Financier et Fiscal adopté en 2024 de manière concordante entre la CALL et ses communes membres il a été décidé :

- De maintenir une DSC réduite à 6 M€ en 2024, **5M€ en 2025** et 4M€ en 2026 ;
- De maintenir une révision libre des AC et son écrêtement pour les communes dont le solde DSC serait excédentaire par rapport à 2021, via une correction à la baisse des attributions de compensation afin de permettre le financement d'autres mesures de redistribution dans une logique de solidarité ;

Dans le cadre du versement de l'Attribution de compensations, chaque commune doit approuver par délibération le montant qui lui a été attribué.

Le Conseil communautaire du 6 mars 2025 a voté les montants attribués à chaque commune ; la commune doit donc valider par cette délibération le montant de l'attribution de compensation qui figure dans la délibération de la CALL.

Il est précisé que l'AC sera versée par la CALL par douzième.

La commission des finances réunie le 17 mars 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil, après avoir délibéré

- Décide d'approuver pour l'année 2025 une révision libre des AC et le maintien de l'écrêtement des communes dont le solde DSC serait excédentaire par rapport à 2021, via une correction à la baisse des attributions de compensation tel que figurant sur la délibération du 6 mars 2025 de la CALL soit pour la commune de 19 649 € et un montant d'AC 2025 de 275 955.22 €.

Le maire - Eh bien, M^{me} Levant, vous avez la parole sur le sujet suivant.

Agnès Levant - Donc c'est la délibération numéro 9. Alors on va parler un petit peu de notre communauté d'agglomération puisque vous vous souvenez qu'il y a un moment donné, on a cédé la compétence économique à l'agglomération et que donc il y avait une zone sur laquelle quelques communes de notre agglomération et celle de la CABALR ont investi dans une zone qui s'appelle le SIZIAF (Syndicat Intercommunal **Z**one Industrielle Artois Flandres) donc Douvrin ...etc vous voyez un petit peu la zone, c'est le seul syndicat qui est resté post la mise en place des agglomérations.

L'idée était que soit réparti à nouveau, donc c'est la CABALR qui touchait toute la subvention et qui reversait ensuite aux collectivités. C'est toujours un peu complexe, mais c'est une histoire de fiscalité qui change de braquet et aussi c'est la communauté d'agglomération qui assume la compétence en développement économique, notamment, voyez notre zone économique d'entrée de ville, c'est bien la communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui la gère. Il a été signé un pacte financier en 2024, puisque certaines communes de notre agglomération bénéficiaient toujours, on va dire des subventions du SIZIAF et ne le partageaient pas avec les autres. Je vais essayer d'être claire si je ne le suis pas, vous me le dites. Donc, bien sûr, nous on retouche une partie des dotations économiques, mais il y avait aussi une partie des dotations du SIZIAF qui a été partagée entre les 36 communautés de l'agglomération. Donc, nous, on avait à ce titre là à peu près 36 000 euros, mais c'est une dotation globale de 9 000 000 d'euros qui était versée à l'agglomération de Lens Liévin et redistribuée entre toutes les communes, avec une attention plus particulière pour les collectivités qui avaient investi dans cette zone.

Donc, vous n'êtes pas sans savoir qu'au début janvier de l'année dernière déjà, le conseil communautaire de la CABALR a mis fin à la redistribution au profit de la CALL. Et donc la CALL n'a plus ses 9 000 000 d'euros. Ce n'est pas sans mettre en difficulté des communes telles que Wingles, Hulluch, Bénifontaine, parce que cette dotation était un gros morceau de leur budget de fonctionnement. Il y a eu des débats, bien sûr, au sein de l'agglomération, mais l'unanimité a été de maintenir la solidarité entre toutes les communes qui bénéficient de cette dotation. Donc, vous avez deux tableaux qui vous reprennent exactement le partage qui était fait, sachant que cette année du coup, même si on n'a pas les 9 000 000, on va redistribuer 5 000 000 € aux collectivités des 36 communes. Et l'année prochaine, encore un petit peu moins.

Donc pour nous, pour 2025, en tout, on aura quand même une dotation globale de 295 604, 22 euros. Donc des fois quand on dit « la CALL nous coûte », il faut aussi se souvenir que la CALL nous verse aussi des dotations qui ne sont pas négligeables. Donc 275 955, 22 c'est la dotation classique pour la partie économique. Et cette année, au lieu des 36 000 € que nous avons, ce sera 19 649 €. Cette

dotation, elle a vocation à disparaître, sauf si nous emportons le procès face à la CABALR. Donc, quand on parle d'un environnement qui n'est pas facile financièrement, vous vous doutez bien que 300 000€, ce n'est pas neutre dans notre budget de fonctionnement et qu'on peut toujours apprécier le geste qui est fait par la CALL qui nous les donne et qui se met aussi elle-même en difficulté. C'est un gros « mic-mac » quand même au niveau de la fiscalité en France, ce n'est pas le plus simple, mais c'est vrai que nous nous bénéficions quand même à peu près de 300 000 euros. Donc quand on dit que la CALL ça coûte non, ça nous rapporte aussi. Et je mets de côté aussi les nombreux travaux qui ont été faits, que ce soit pour le réseau d'eau, les travaux-là qui sont finalisés devant le stade pour les évacuations des eaux pluviales et éviter effectivement, parfois les inondations. Et les nombreux projets sur lesquels nous participons, je parle un petit peu de gros sous, mais c'est vrai que les eaux, c'est aussi un gros budget. Voilà pour les explications. J'ai essayé d'être le plus clair possible.

Le maire - Donc, en complément, voilà solidarité sur notre communauté d'agglomération et solidarité également politique puisqu'on se devait d'être solidaires des communes qui subissent le plus de dégâts financiers. Et je remercie d'ailleurs les collègues qui sont venus avec nous, manifester leur solidarité avec tous nos collègues élus de la CALL. Par rapport à ce que tu disais Agnès, on a des compétences de la CALL. On a la déconnexion, les gros travaux de déconnexion des eaux pluviales que vous avez pu observer. C'est un sujet ancien, depuis 2021, me dit René, voilà. Et donc un sujet qui est abouti, on espère qu'on n'aura pas de catastrophes sur des pluies importantes. Mais voilà, le sujet technique est traité, surtout pour les populations qui habitent dans le secteur. Je pense aux Peupliers, je pense à la rue Frédéric Chopin, qui ont été régulièrement touchés. Voilà donc sur cette attribution de compensation, y a-t-il des questionnements, des questions, des remarques ? Pas de remarques, une demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

10- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS AYANT RENDU LEUR DOSSIER COMPLET

Fort d'une politique locale valorisant l'investissement et le dynamisme du monde associatif, la municipalité souhaite soutenir au mieux ses associations, qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt général, sur notre territoire et ailleurs.

Pour cela, une programmation du rendu et du suivi des dossiers a été mise en place afin d'améliorer sa lisibilité, ainsi validée au conseil municipal du 16 décembre 2023.

Rappel :

LA DEMANDE DE SUBVENTION

Toute demande de subvention exige le dépôt d'un dossier constitué de toutes les pièces nécessaires à son instruction.

Il comprend notamment une charte d'engagements qui, dans sa version en vigueur, doit être impérativement signée par le représentant légal de l'association au moment de la première demande de subvention de l'association, afin que celle-ci soit instruite.

Tout dossier déposé après le vendredi 5 septembre 2025 inclus ne pourra être traité.

Lorsque la demande est incomplète, la collectivité informe le demandeur des pièces ou éléments manquants dont la production est indispensable et précise le délai accordé au demandeur pour fournir les éléments manquants.

Dans le cas où le dossier n'est pas complété dans le délai précisé dans l'accusé de réception, la demande sera classée sans suite, après information de l'élu délégué, et le rejet sera notifié au tiers par la direction instructrice.

Par conséquent, conformément à la loi et comme énoncé dans le dossier de subvention à remplir par chaque association :

Considérant les demandes de subventions 2025 des associations,
Considérant toutes les demandes de subventions déposées avant le 5 septembre 2025,
Considérant l'étude des dossiers par la commission spéciale « subventions aux associations » en date du 14 mars 2025,
Considérant l'étude des dossiers par la commission des Finances en date du 17 mars 2025,

A cet effet, le conseil municipal décide :

- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions
- ✓ D'attribuer les subventions 2025 comme suit :

Demandes de subventions 2025 (Associations)								
ASSOCIATIONS	2024		2025				TOTAL	INFORMATIONS
	Montant accordé		Demande de l'association		Proposition de la commune			
	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		
1 Vimy-Fischach	150,00	0,00	150,00	4 776,00	210,00	0,00	210,00	Pris en charge du transport par la commune
2 En avant Vimy Futsal	700,00	200,00	1 000,00	0,00	700,00	0,00	700,00	
3 Harmonie Libre	9 000,00	400,00	9 400,00	+	9 000,00	0,00	9 000,00	Si possible, l'association demande une augmentation par rapport à la subvention 2024
4 Groupe 22	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	
5 APE				954,00		954,00	954,00	
6 Souvenir et devoir de mémoire	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	
7 CCAS	0,00			686,50		686,50	686,50	
8 FNATH	170,00	0,00	170,00	0,00	170,00	0,00	170,00	
9 Entraid'Addict	100,00	0,00	150,00	0,00	100,00	0,00	100,00	
10 Club des Erables	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	
11 Amicale Bouliste	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	Aide pour payer les charges de fonctionnement énergétique
12 Secours Catholique	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	
13 Evasion Trail Vimy	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	?
14 USV	30 000,00	1 500,00	31 500,00	+	30 000,00	0,00	30 000,00	Si possible, l'association demande une augmentation par rapport à la subvention 2024
15 Diabétiques du Lensois	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	
16 Les amis du Monument Canadien de	0,00	0,00	0,00	217,00	0,00	217,00	217,00	
17 Ecole de musique	28 000,00	1 000,00	28 000,00	2 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	
18 La Petite Reine	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	
19 VEC	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	
20 La Canadlan Race	5 000,00	0,00	6 000,00	0,00	5 000,00	1 000,00	6 000,00	Mutualisation de moyens
21 Amicale Laïque	6 800,00	600,00	6 800,00	528,00	6 800,00	328,00	7 128,00	
22 GivenChat	500,00	0,00	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	
23 Cote 145	1 300,00	0,00	1 300,00	5 000,00	1 300,00	5 000,00	6 300,00	5000 euros à ajuster en fonction du coût final de la réhabilitation du buste Abel Bergaigne
24 Vimy Nounous	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00	170,00	Non versé en 2024 car en attente de SIRET (OK)
TOTAL	88 070,00	3 700,00	92 620,00	14 161,50	89 450,00	8 185,50	97 635,50	SUR UN BUDGET PREVISIONNEL DE 110 000 EUROS

Le maire - Eh bien, on va passer au sujet des attributions de subventions aux associations ayant rendu leur dossier complet. Donc on aura d'autres sujets sur d'autres conseils municipaux. On va traiter aujourd'hui celles qui sont attribuables, on va le dire comme ça, M^{me} Levant. Alors il va falloir qu'on soit prudent. On ne peut pas voter l'ensemble de ces subventions puisqu' il peut y avoir des remarques particulières par rapport à certaines associations ou des retraits de certaines personnes qui ont des liens directs dans les instances décisionnaires de ces associations. Voilà, M^{me} levant.

Agnès Levant - Merci, M. Le maire. Alors, avant qu'on évoque les demandes de subventions, M. Deblock m'a demandé de l'excuser ce soir et m'a demandé de vous faire partager son petit mot.

« Vous avez vu que pour les voiries, il y a un montant d'investissements qui est conséquent. Je pense notamment à l'entretien des chemins communaux, alors que les agriculteurs traversent et parfois ils ont bien du mal à passer avec leurs véhicules agricoles pour retravailler ».

Et donc, M. Deblock s'abstiendra, pas qu'il soit contre telle ou telle association, mais c'est vrai qu'il a à cœur que les taxes foncières et les fermages puissent aussi servir à l'entretien des chemins communaux. Donc je ne veux pas faire plus long. Il m'a dit qu'il s'exprimerait s'il le fallait auprès de vous, mais il m'a demandé de vous faire part de ses réflexions disant que c'est bien de se divertir, mais lui, il contribue à nourrir la population. Il est encore au travail ce soir, je tenais à l'excuser pour son absence.

Le maire- C'est deux sujets différents, on y va.

Agnès Levant - Alors, la première demande de subvention concerne l'association Vimy Fischach, par rapport au jumelage, il vous est proposé un montant de la subvention annuelle pour 210 €, sachant que la commune prendra à sa charge, cette année, le transport.

Alors, pour le footsal, c'est pareil,....

Le maire - Attendez, parce qu'il y a un certain nombre de subventions qu'on va pouvoir voter s'il n'y a pas de personne concernée dans l'assemblée, mais déjà sur Vimy Fischach, je pense qu'il en a. Donc concernant cette subvention, qui ne prend pas part au vote ? Francis, Raymond. Donc Francis Monborgne et Raymond Micklic ne prennent pas part au vote. Voilà donc, sinon sur cette subvention, demande de vote ? c'est adopté. Très bien, merci. On continue.

Agnès Levant - Peut-être avant qu'on fasse le détail, je voulais quand même souligner que le montant total des subventions qui vous est proposé reste dans la même lignée. J'ai oublié de dire quand même que le soutien aux associations, et vous avez bien vu le contexte financier qui n'est pas simple pour la commune, mais on maintient, pour l'essentiel, les demandes de subventions de façon favorablement. Donc, pour le footsal, il vous est proposé la subvention annuelle de 700 euros. Je pense qu'il n'y a personne du footsal autour de la table.

Le maire - Donc pas de retrait de vote par rapport à cette association. Voilà demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté.

Agnès Levant - Donc, pour l'harmonie, il vous est proposé de rester sur la subvention annuelle de 9 000 euros. Donc, vous le voyez dans le tableau, parfois, certains nous ont demandé d'avoir un peu plus, mais on est resté sur les mêmes montants, ce qui est déjà pas mal. Donc je voulais quand même le signaler que l'harmonie avait demandé si c'était possible d'augmenter, mais on vous propose de garder ce montant de 9 000 euros.

Le maire - Donc sur l'harmonie qui ne prend pas part au vote ? Raymond ? Donc Raymond Micklic ne prend pas part au vote. Donc, en dehors de Raymond, demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Merci.

Agnès Levant - Donc pour le groupe 22, si je ne dis pas de bêtises, ce sont les Gardes d'honneur de Notre Dame de Lorette, il vous est proposé la subvention annuelle de 200 €

Le maire - Alors c'est pareil. Il faut être réglo jusqu'au bout : qui ne prend pas part au vote ici, qui est garde d'honneur ? Donc trois personnes, Raymond, Jean-Pierre et moi-même. En dehors de ces personnes, y a-t-il une demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté. Merci.

Agnès Levant - Donc, pour l'association des parents d'élèves, il vous est proposé une subvention exceptionnelle, Sylvie, si tu veux peut-être compléter.

Sylvie Lancry - Bonjour à tous. C'est pour la sortie à la visite de l'Assemblée nationale à Paris.

Agnès Levant - Donc c'est pour le remboursement de ce que l'association a pris en charge par rapport au voyage.

Le maire - Donc il n'y a pas de retrait ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, Merci.

Agnès Levant - Pour l'association « souvenir et devoir de mémoire », une subvention annuelle de 150 €.

Le maire - Y a-t-il des personnes qui ont... Raymond ne prend pas part au vote, et moi également, je ne prends pas part au vote.

Agnès Levant - Alors pour le CCAS, une subvention exceptionnelle de 686,50 euros qui couvre le marché de Noël de 2021, je crois, il n'y a pas que le trésor public parfois qui a du retard.

Le maire - Les membres du CCAS ne prennent pas part au vote aussi, c'est compliqué. Alors Danielle Bray, Francis Monborgne, Mme Nachel, Bernard Vandycke, Françoise Louveau, Annie Poeydomenge, Agnès Levant et moi-même. Bon, demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté. Merci.

Agnès Levant - Alors pour la fédération nationale des travailleurs handicapés, une subvention annuelle de 170 euros.

Le maire - Il n'y a pas de personnes qui sont décideurs ? Donc, demande de vote ? non ? C'est adopté.

Agnès Levant - Donc pour l'association entraide addict, maintien de la subvention annuelle à hauteur de 100 euros. L'association avait demandé 150, mais on l'a maintenu à 100 euros.

Le maire - Demande de vote ? Non, c'est adopté.

Agnès Levant - Pour le club des érables, une subvention annuelle de 400 €

Le maire - Pas de retrait par rapport à la participation dans le club des érables ? Ok, pas de demande de vote ? Merci, c'est adopté.

Agnès Levant - Donc pour l'amicale des boulistes, une subvention annuelle de 500 euros, notamment parce qu'ils occupent un local pour lequel ils payent les charges d'électricité et de chauffage.

Le maire - Donc pas de retrait de participants dans l'asso. Demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté.

Agnès Levant - Le secours catholique pour 300 euros en subvention annuelle. Maintien de la subvention annuelle.

Le maire - C'est bon. On continue.

Agnès Levant - Donc évasion trail Vimy, une nouvelle association avec une subvention annuelle de 150 €.

Le maire - C'est bon. Faites savoir si vous vous retirez du vote, comme ça, on va enchaîner.

Agnès Levant - Alors pour l' US Vimy, on vous propose de maintenir la subvention annuelle de 30 000 euros, sachant que l'année dernière, ils avaient une subvention exceptionnelle supplémentaire de 1 500 euros. On vous propose de maintenir la subvention à hauteur de 30 000 euros.

Le maire - Pas de retrait par rapport à l'USV, on continue.

Agnès Levant - Pour les diabétiques du Lensois qui interviennent, notamment lors du parcours du cœur, une subvention annuelle de 100 euros à l'identique de l'année dernière.

Le maire - Pas de demande de vote ? On continue.

Agnès Levant - Alors pour les amis du monument canadien, demande d'une subvention exceptionnelle de 217 euros vous est proposée.

Le maire - Donc Raymond ne prend pas part au vote.

Agnès Levant - Donc cette fois ci, on arrive à l'école de musique, donc Marie-Pascale ne prend pas part au vote et Raymond non plus.

Le maire - Alors là, il s'agit bien des membres directs, pas des représentants de la commune à l'école de musique. On est d'accord.

Agnès Levant - Donc il vous est proposé de maintenir la subvention annuelle de 28 000 euros et de ne pas donner de subvention exceptionnelle.

Pour l'association, la petite reine,...

Le maire - Régina ne prend pas part au vote.

Agnès Levant – Pour la petite reine, une subvention annuelle de 4 000 euros pour cette très belle course qui a lieu au mois de juin.

Pour Vimy expression culture, une subvention annuelle de 1200 euros à l'identique de celle de l'année dernière.

Le maire - Je ne prends pas part au vote et Annie non plus.

Agnès Levant - Pour la Canadian race, on vous propose une subvention annuelle de 5 000 euros et une subvention exceptionnelle de 1 000 euros par rapport à la mutualisation des moyens avec l'office de tourisme lors de la manifestation.

Le maire -Pas de retrait pour la Canadian race ?

Agnès Levant - Pour l'amicale laïque, Raymond ne prend pas part au vote. Donc pour l'amicale laïque, il vous est proposé une subvention annuelle de 6 800 euros et une subvention exceptionnelle de 328 € concernant les frais de déplacement par rapport au fait que la salle des sports soit close et qu'ils doivent se déplacer. Par ailleurs, l'année dernière, on avait donné une subvention de 600 euros en exceptionnel.

Donc, pour l'association Given'chat, l'année dernière, nous avons donné 500 €, ils en demandent 2 000. Donc on va laisser la subvention à 1 000 euros par rapport aux projets et au nombre de chats qui sont stérilisés.

Pour la cote 145, Bernard Vandycke est dans le bureau . Donc, pour la cote 145, il vous est proposé une subvention annuelle de 1 300 euros, comme celle de l'année dernière et une subvention exceptionnelle qui pourra aller au maximum à 5 000 euros concernant le projet du buste d' Abel Bergaigne.

Evelyne Nachel - Oui, je voulais juste savoir si l'année dernière, la subvention de 5 000 euros a été versée parce que dans le tableau, on a 1 300 et subvention exceptionnelle de 5 000. Et cette année, c'est encore noté.

Agnès Levant - Non, c'est la demande de l'association.

Evelyne Nachel - Oui, mais je demande si ça a été versé ou pas.

Agnès Levant - Non, non, non, non, c'est bien la demande de cette année.

Evelyne Nachel – Ok

Le maire - Donc là, c'est un projet qui est mené avec le soutien et le support de la cote 145 par rapport à un projet qui est communal, qui a été proposé par la cote 145, celui de la réhabilitation du buste d'Abel Bergaigne. D'ailleurs, on est allé voir la maquette du sculpteur, cet après-midi . Donc c'est vraiment un projet communal mené avec la section histoire de la côte 145. Donc cette subvention est l'apport de la commune, mais on ne connaît pas le résultat exact puisqu'il y a une cagnotte qui a été ouverte. Le budget global, je n'ai pas tous les chiffres dans le détail ici, ce serait de 15 000 euros. Donc plus la cagnotte va avancer, bien sûr, moins la commune versera, mais on a estimé à aujourd'hui le montant de notre intervention à 5 000 euros, mais il ne sera pas supérieur, c'est certain. Voilà,

Evelyne Nachel - Non, mais ma demande, c'est simplement parce que j'ai bien les demandes des associations, mais on ne sait pas si ça a été octroyé au pas, puisqu'à chaque fois vous dites bien que ça dépend quelquefois de l'activité dans la commune ou de la réalisation de l'événement. C'est pour ça que je posais la question.

Agnès Levant - Et donc la dernière demande de subvention, c'est « Vimy nounous » qui l'année dernière, n'avait pas eu sa subvention parce qu' il manquait un document. Voilà donc, il vous est proposé la subvention annuelle de 170 euros. Donc, si je résume par rapport aux associations qui ont présenté des dossiers complets en subventions annuelles classiques, nous étions sur un montant de 88 070 et 3 700 € de subventions exceptionnelles dans les comptes de 2024. Et donc là pour cette année, pour les mêmes associations en subventions annuelles, nous sommes sur un budget de 89 450 €, une subvention exceptionnelle jusqu'à 8 185,50. Vous l'avez compris, c'est le buste qui fait la différence. Et nous avons mis dans notre budget, un budget total de 110 000 euros, ce qui va permettre aux associations qui n'auraient pas déposé encore leurs documents de pouvoir bénéficier de la subvention de la commune.

Le maire - Et je précise, Agnès ne l'a pas dit, mais la rigueur qui est demandée aussi aux associations qui doivent nous remettre des dossiers complets parce qu'on a une obligation en tant que collectivité de répondre déjà à une demande. Pour avoir une subvention, il faut que l'association demande la subvention et non pas l'inverse, auquel cas ça n'est pas légal, et il faut avoir des dossiers complets. Je rappelle même qu'on fait un petit rappel aux associations qui doivent absolument nous fournir aussi, ce n'est pas le cas partout, leur attestation d'assurance, c'est peut-être évident, mais il faut nous la fournir. On a notre responsabilité et leur responsabilité est engagée concernant les activités et l'occupation de nos locaux. Voilà. Je voulais simplement aussi compléter sur Abel Bergaigne en disant que l'objectif est d'installer le buste et son socle en septembre. C'est ça ? C'est bien ça, en septembre et on vous proposera un emplacement qui sera ici dans l'hyper centre du village. La décision n'est pas prise, on vous la proposera. Ce qui semble faire l'unanimité, je dirais, par rapport à ceux qui ont été consultés, ce n'est pas tout le monde pour l'instant, ce serait le square ici, juste en face de Prévert. Voilà. Donc on revient à notre sujet. Des questions sur ces propositions de subventions aux assos ?

Donc certaines ont été votées à part, pour le reste, pas de demande de vote ? C'est bon - abstention de M. Deblock,, c'est adopté. Je vous remercie.

Les élus ci-dessous n'ont pas participé au vote, étant membres de bureau d'une association :

- Francis MONBORGNE et Raymond MIKLIC (Association Vimy-Fischach)
- Raymond MIKLIC (Harmonie Libre de Vimy)
- Christian PRIMONT, Jean-Pierre SANSON, Raymond MIKLIC (Groupe 22)
- Christian PRIMONT, Raymond MIKLIC (Souvenir et devoir de mémoire)
- Raymond MIKLIC (Les amis du monument canadien)
- Marie-Pascale CLEMENCEAU, Raymond MIKLIC (Ecole de Musique)
- Régina GWIZDEK (La petite reine)
- Christian PRIMONT, Annie POEYDOMENGE (Vimy-Expression-Culture)
- Raymond MIKLIC (Amicale Laïque)
- Bernard VANDYCKE (Cote 145)

Pour à l'unanimité pour l'ensemble des subventions à l'exception de Jean-Marie VERWAERDE, sorti lors du vote des subventions suivantes : En avant Vimy Futsal, l'harmonie libre, le groupe 22, APE, Souvenir et devoir de mémoire

Contre : 0

Abstention : 1 Laurent DEBLOCK pour l'ensemble des subventions

11- AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL PAR LE SERVICE « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » DE LA CALL

Dans le cadre de l'organisation le 21 juin 2025 au stade de la mine de la journée « Cultivez-vous et sportez-vous bien », différents ateliers seront organisés autour du sport et de la culture.

Les ateliers culturels seront déclinés autour des 7 arts.

Concernant l'architecture, un stand de constructions en KAPLA (jeux de constructions en bois) sera proposé.

La CALL, par le biais de son service patrimoine « Pays d'Art et d'Histoire », peut nous fournir ces éléments de construction et ce faisant, invite le maire à signer une convention ainsi qu'à fournir une attestation de responsabilité civile.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- * d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce prêt de matériel.

Le maire -Le point suivant : autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de matériel par le service « pays d'art et d'histoire » de la CALL. Donc là, ça fait partie des propositions de la mutualisation et de notre collaboration avec les services de la CALL, notamment « pays d'art et d'histoire », sur lequel on a beaucoup de sujets actuellement pour valoriser notre commune et le tourisme.

Antony Boulert - Pour rappel, c'est une convention qui vous propose d'autoriser M. le maire à signer concernant la journée, « cultivez-vous et sportez-vous bien ». Dans le cadre de ce projet, il y a un certain nombre d'ateliers qui sont mis en place et notamment le prêt de jeu en bois par la société Kapla. Et donc, pour ce faire, il faut signer une convention de prêt. Donc, cette délibération demande au conseil municipal d'autoriser, M. le maire a signé cette convention.

Le maire - Tout le monde a eu de toute façon le support sur le sujet. Des questions ? Une demande de vote ? Pas de questions, pas de demande de vote, c'est adopté, merci.

Pour à l'unanimité

12 - AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE DE LA CONVENTION DE COPRODUCTION : VILLE DE VIMY/CRIS DE L'AUBE

Après l'intervention du collectif « Cris de l'aube » en juin 2024, les échanges se sont poursuivis avec la compagnie de théâtre.

La proposition est cette fois une intervention pour le recueil de témoignages filmés de jeunes Vimynois.

En parallèle, le collectif crée un spectacle intitulé "Portrait d'une jeunesse d'aujourd'hui ou le secret des métamorphoses" sur la base de témoignages de jeunes rencontrés dans différentes communes.

A cet effet, dans le cadre de la rémunération pour leur intervention à Vimy, la commune deviendrait coproductrice de ce spectacle. L'intérêt est que la mention « ville de Vimy » apparaîtra sur tous les documents de communication de leur spectacle.

Ce soutien en coproduction est la condition sine qua non pour faire intervenir ledit collectif.

Cette intervention culturelle est donc optimisée à 1500 euros, plus les frais de repas pour 6 jours de résidence et elle s'intègre dans l'un des axes inscrits au programme de la participation citoyenne.

Ainsi, pour postuler à la subvention du département, ils ont besoin que nous signions un contrat de coproduction.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette intervention.

Le maire -Eh bien, Mme décima, autorisation de signatures d'une convention de coproduction avec la ville de Vimy et « les cris de l'aube ». On a déjà travaillé avec eux l'année dernière et c'est Marie qui va vous résumer le sujet. Merci.

Marie Décima - Merci Christian. Le collectif « Les cris de l'aube », l'an dernier, en juin, avait fait un spectacle suite à « une enquête » d'une semaine dans les quartiers des peupliers et des Coquelicots. Donc ils ont fait une restitution en pièce de théâtre. Ce qui est intéressant pour nous, c'est que quand ces artistes interviennent, c'est qu'ils font un recueil de témoignages qui est très intéressant pour nous élus, parce que c'est finalement comment les habitants perçoivent leur commune, leur quotidien. Et là, cette année, en 2025, on souhaite reproduire ce type de projet avec le collectif « cris de l'aube ». Et là il nous propose de travailler sur l'idée que j'avais eue d'intervenir auprès des jeunes, de recueillir les

témoignages des jeunes parce qu'on ne sait pas trop eux comment ils vivent, ce qui se passe d'ailleurs aujourd'hui. Et donc de recueillir leurs témoignages sur leur perception de l'avenir, sur leur perception du quotidien.

Et donc, comme on est dans un contexte où les financements publics pour la culture sont un peu compliqués, ils nous ont proposé de faire une convention avec eux, une convention de 1 500 euros, et eux, ils peuvent du coup intervenir deux jours. C'est beaucoup plus cher normalement deux jours d'intervention d'une compagnie de théâtre, mais ils interviennent deux jours parce qu'en parallèle, ils font un spectacle sur les jeunes, sur des portraits de jeunes, et du coup, on coproduit en même temps ce spectacle. Donc ils interviennent et en même temps on coproduit ce spectacle, ce qui présente l'avantage que quand ce spectacle sera réalisé, la commune de Vimy sera mise en valeur dans toute leur documentation de communication, dans leur spectacle, etc. Donc finalement, c'est une combinaison qui nous permettait de nous mettre en valeur, de pouvoir les faire intervenir à un moindre coût. Juste pour exemple, la ville d'Achicourt fait partie de la coproduction l'université d'Artois et d'autres communes à l'échelle plus large. Merci.

Le maire - Des questions des remarques ? Oui,

Evelyne Nachel - Oui, madame vous parliez de deux jours, alors que dans la délibération, on parle de six jours de résidence, on peut avoir des explications par rapport à cette différence.

Marie Décima - C'est le point encore à voir, je dis deux jours, mais j'espère pouvoir avoir six. Voilà, c'est juste c'est deux jours, mais normalement, je pense que ça pourrait passer à six pour ce prix-là.

Le maire - Donc il y a la participation, mais le coût ne changera pas. Demande de vote sur le sujet ? Pas de demande de vote. C'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

13- CLASSE DE MER – ÉLÈVES DE CE1 ET CE2 – ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE DU 21 MAI AU 24 MAI 2025 – FÉCAMP ET ÉTRETAT

Le projet de la classe de mer :

Les élèves de CE1 et CE2 auront l'occasion de découvrir des lieux emblématiques à la nature encore relativement protégée qui leur offriront un panel d'activités diverses : découverte du milieu naturel, visites, enquêtes.

La structure d'accueil ; située à Fécamp ; est adaptée à l'accueil de classes.

Le projet de la classe de mer a trois orientations principales :

- L'ouverture sur le monde maritime en relation avec la sensibilisation à la préservation de l'environnement :
 - Découverte d'un milieu maritime : la mer et les falaises. Comprendre le mécanisme des marées et leur influence sur le milieu animal et végétal côtier.
- La découverte de lieux différents singuliers pour les élèves :
 - Découverte d'Étretat et de Fécamp au travers de visites d'usines, de résolutions d'enquêtes à travers les villes, d'éducation artistique et histoire des arts et de découvertes culinaires (dégustation de harengs fumés).

- Le vivre ensemble : en liaison avec le projet d'établissement sur la relation dans toutes ses dimensions :
 - Élaboration des règles de vie en commun, d'un règlement classe de mer au travers de divers points à respecter tels que les règles de sécurité, respecter les autres, partager, collaborer et coopérer avec eux, comprendre le rôle des adultes accompagnateurs et être responsable de ses affaires et de sa toilette.

L'équipe

Les élèves seront accompagnés par :

- Trois enseignantes et la directrice de l'école
- Trois animateurs « Mer et Montagne » dont un référent de séjour/assistant sanitaire.

L'organisation/tarifcation :

La directrice propose la réalisation de ce séjour pour les élèves de CE1 et CE2 avec un effectif total de 52 élèves payants minimum.

Le prix demandé aux familles est de **378 €**. Le séjour de l'encadrement est gratuit selon les effectifs cités ci-dessus.

16 élèves vimyinois participeront à ce séjour.

Le prix comprend :

- Les trajets aller/retour en autocar grand tourisme de 63 fauteuils.
- L'hébergement « le pressoir » du jour 1 au jour 4
- Une chambre individuelle pour l'enseignante
- Le recrutement et la rémunération de 3 animateurs
- Les visites guidées (Visite de Fécamp, Rallye découverte, visite d'une ferme marine, sortie nature à la découverte des falaises d'Étretat)
- Le jeu visite « le vol des galets dorés »
- La fourniture des documents nécessaires à l'organisation du séjour (planning, schémas de conduite de l'autocar, les agréments, les diplômes de l'encadrement, le trousseau, la fiche sanitaire de liaison)
- La fourniture de la documentation d'aide à la préparation du séjour
- Les réunions de préparation
- La centralisation des frais médicaux
- Une casquette offerte à chaque élève
- Le fil rouge permanent avec votre séjour depuis les bureaux
- L'activation d'un service de messagerie à destination des familles
- L'adhésion à « Mer et Montagne ».

A cet effet, il est demandé au conseil municipal

- ✓ De valider la participation de la commune à la classe verte proposée par l'école Sainte-Thérèse
- ✓ De participer à hauteur de 50% des frais de séjour
- ✓ D'engager la somme de 3024€ équivalent à la prise en charge de 50% des frais du séjour pour les élèves vimyinois

Le maire -Eh bien, on passe de la culture à la petite enfance. Mme Lancry

Sylvie Lancry - Oui. Donc cette année, l'école Sainte-Thérèse, les CE1 et les CE2 partent à Fécamp et Etretat du 21 mai au 24 mai. Donc, l'effectif total est de 52 élèves parmi lesquels il y a 16 Vimynois. Le prix demandé aux familles est de 365 euros par enfant. Et donc la commune participerait à hauteur de 50 %, soit 182,5 euros par élève. Donc ça fait un total de 3 024 euros. Et on vous demande de voter cette subvention pour l'école Sainte-Thérèse. Alors il y a Danielle qui veut poser une question.

Danielle Bray – Oui, il y a une maman qui m'a dit que ce n'était pas 378 € qu'on demandait mais 320,53 € pour le séjour.

Sylvie Lancry - On va devoir vérifier.

Anthony Boulert – Ce sont les éléments qu'on a eus.

Le maire - Donc là, il y a quand même un écart significatif entre les éléments que nous avons et ceux que vous nous signalez.

Danielle Bray – La dame a réglé 320,53€

Yvette Deligne – Sans aide ou avec aide ?

Danielle Bray – Sans aide, ils ne sont pas au courant qu'il y a des aides.

Le maire - Ecoutez, donc là, il y a de l'imprécision entre l'information que vous avez et celle que l'on a. Donc, je vous propose de retirer cette délibération et on précise les choses, Mme Lancry, il n'y a pas de pas d'équivoque à avoir, **on retire la délibération, on reviendra vers vous.**

14- MUTUALISATION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE - LE JARDIN D'ENFANTS ET LE MULTI-ACCUEIL À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Le projet de mutualisation :

La grande crèche Simonne DUPUIS, située au 10 rue St Nazaire à VIMY accueillera à compter du 1^{er} septembre 2025 des enfants de 10 semaines à 4 ans (5 ans si porteur d'un handicap).

L'ouverture se réalisera sur une amplitude horaire de 07 h 30 à 18 h 00.

L'agrément sera de 42 places pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 26 places pour les mercredis.

Le nombre de places s'ouvre progressivement en fonction des horaires d'arrivée des enfants et se ferme progressivement au fil des départs (cf tableau ci-après).

L'encadrement choisi est de 1 professionnelle pour 6 enfants accueillis

Modulation horaire	7 h 30/8 h	8 h/8 h 30	8 h 30/17 h	17 h/17 h 30	17 h 30/18 h
---------------------------	-------------------	-------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Nombre de places	10	28	42	28	12
Lundi mardi jeudi et vendredi					
Nombre de places mercredi	8	18	26	18	8

La construction du projet :

La construction du projet repose sur plusieurs outils fournis par les instances du département au travers différents éléments :

- Des caulettes de surfaces déterminent le nombre d'enfants qu'il est possible d'accueillir
- Des caulettes équivalent Temps plein (ETP) par groupe
- Des caulettes globales
- Un organigramme global
- Les caulettes « surfaces » qui prennent en considération
 - ◆ La surface des dortoirs (7m² par enfant puis 1m²/enfant supplémentaire). A noter, une professionnelle est nécessaire en surveillance de chaque dortoir (maisons jaune et rose)
 - ◆ La superficie globale de l'espace d'accueil (dortoir, pièce de vie, salle d'activités, salle de change et restauration)

La mise en place du projet :

Les places seront réparties dans l'établissement en 3 groupes d'enfants :

- La pièce jaune peut accueillir 18 enfants (cf. caulette surface maison jaune)
- La pièce bleue peut accueillir 12 enfants (cf. caulette surface maison bleue)
- La pièce rose peut accueillir 12 enfants (cf. caulette surface maison rose)

Après concertation de l'équipe, deux pièces accueilleront des enfants en multi-âges (rose et bleue) et une pièce accueillera les plus grands (en reprenant les grandes idées éducatives du jardin d'enfants axées sur l'autonomie)

Les besoins en personnel du nouveau projet :

Les outils fournis nous indiquent l'encadrement minimal des enfants à savoir

- La pièce jaune peut accueillir 18 enfants et demande 3.75 ETP minimum
- La pièce bleue peut accueillir 12 enfants et demande 2.8 ETP minimum
- La pièce rose peut accueillir 12 enfants et demande 2.8 ETP minimum

Soit 9.35 ETP en encadrement des enfants

Pour information, une vision de la caulette globale de l'établissement :

	Nombre de places demandées ou autorisées	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total	Calcul ETP hebdomadaire minimum auprès des enfants
modulation 1 : 07h30 à 08h	10	0,5	0,5	0	0,5	0,5	2	0,10
modulation 1 : 07h30 à 08h	8	0	0	0,5	0	0	0,5	0,02
modulation 2 : 08h à 8h30	28	0,5	0,5	0	0,5	0,5	2	0,27
modulation 2 : 08h à 8h30	18	0	0	0,5	0	0	0,5	0,04
modulation 3 : 08h30 à 17h	42	8,5	8,5	0	8,5	8,5	34	6,80
modulation 3 : 08h30 à 17h	26	0	0	8,5	0	0	8,5	1,05
modulation 4 : 17h/17h30	28	0,5	0,5	0	0,5	0,5	2	0,27
modulation 4 : 17h/17h30	18	0	0	0,5	0	0	0,5	0,04
modulation 5 : 17h30 à 18h	12	0,5	0,5	0	0,5	0,5	2	0,11
modulation 5 : 17h30 à 18h	8	0	0	0,5	0	0	0,5	0,02
							52,5	8,72

Soit 8.72 ETP en encadrement des enfants si les 42 enfants étaient réunis dans la même pièce toute la journée avec une professionnelle pour 6 enfants.

Ces outils ne prennent pas en compte que les nécessités d'encadrement auprès des enfants. Les pauses méridiennes des encadrants ne sont pas comptabilisées, ni les congés, ni les formations, ni les sorties dans les structures communales (Dojo, médiathèque, école, initiation à l'anglais...).

Le fonctionnement du projet au 1^{er} Septembre 2025

Une grande crèche accueillant 42 places nécessite d'après le décret d'août 2021 :

- Un équivalent ETP en direction en dehors de l'encadrement des enfants
- Un équivalent ETP en EJE
- Un référent Santé et Accueil inclusif à raison de 40h/an dont 8h/trimestre
- 0.3 ETP infirmier ou infirmier puériculteur en dehors de l'encadrement des enfants.
- Une professionnelle (psychologue, psychomotricien...) pour assurer les analyses de pratiques à raison de 6h/an minimum dont 2 heures/quadrimestre pour chaque professionnelle.
- L'agent d'entretien en dehors de l'encadrement des enfants
- La cuisinière en dehors de l'encadrement des enfants

A cela s'ajoute le temps nécessaire pour les désinfections et nettoyages quotidiens des jouets, surfaces utilisées par les enfants (tapis...) tétines...

Sont requis pour l'encadrement des enfants :

- 40% des professionnelles doivent être diplômées (EJE, IDE, Auxiliaire de puériculture, certificat d'auxiliaire de puériculture, psychomotricien)
- 60% des professionnelles possèdent le CAP Petite Enfance, CAP AEPE, certificat travailleuse familiale, assistante maternelle depuis au moins 3 ans....

L'organigramme proposé :

- 1 Directrice à temps plein (EJE)
- 1 cadre de santé sur 1h/semaine sur la mission « Référent Santé et Accueil Inclusif », 10.3h/semaine sur la mission Infirmier, 6h/semaine en coordination de projet et 17.30h/semaine en encadrement d'enfants (soit 0.5 ETP en encadrement d'enfants)
- 1 EJE à temps plein en encadrement d'enfant (1ETP)
- 1 agent de restauration (1 ETP)
- 1 agent de nettoyage à 0.7 ETP
- 6 auxiliaires pour 5.6 ETP
- 5 CAP pour 5 ETP

Toutes ces professionnelles sont titulaires de leur poste.

Au total : 12.1 ETP en encadrement d'enfants soit 2.75 ETP en surplus. Un ETP sera mutualisé avec le service jeunesse. Une marge de 0.75 ETP en encadrement sera conservée, ce qui permettra de gérer les absences pour congés, formation etc...

Communication de la fusion :

Un courrier de la municipalité a été adressé aux familles des enfants concernés fréquentant les deux structures.

Un groupe de travail incluant des agents de deux structures se réunit régulièrement depuis Novembre 2024.

Une présentation du projet à l'ensemble des équipes aura lieu le lundi 10 mars 2025 à 9 h 00.

Une communication sera faite au début de l'été à l'ensemble des parents.

Contrôle PMI avant ouverture :

Suite aux travaux nécessaires (réalisés en avril et cet été), la PMI passera pour une visite de contrôle le mercredi 20 août 2025 afin de valider l'ouverture de l'ensemble du bâtiment au 1^{er} septembre 2025 ou émettre des réserves.

Documents annexes :

- Une calculette de surfaces par pièce d'accueil. (3 pièces)
- Les calculettes des besoins en personnel par pièce (3 pièces)
- Organigramme du personnel à déclarer

Le maire - On continue, Mme Lancry, mutualisation des structures petite enfance, un sujet qu'on a déjà évoqué, on y va,

Sylvie Lancry - On l' a déjà évoqué. Et là on vous a préparé un petit power point pour que ce soit plus clair pour tout le monde. Voilà donc, une fois que nous avons établi la nécessité de la fusion de la petite enfance c'est à dire du jardin d'enfant et de la crèche, nous avons fait plusieurs réunions. Donc

Anthony, si tu peux mettre la deux, donc nous a fait, nous avons fait plusieurs réunions entre élus, le service petite enfance et les directrices puis dès novembre s'est fait le groupe de travail avec les agents des structures. Et à partir du 10 mars de cette année, nous avons présenté le projet à l'ensemble des équipes. Alors, à compter du 1er septembre 2025, la crèche Simone Dupuis accueillera des enfants de 10 semaines à quatre ans, et jusqu'à cinq ans pour les enfants porteurs d'un handicap. Les horaires d'ouverture seront de 7 h 30 à 18 h

L'agrément passera à 42 places lundi, mardi, jeudi et vendredi, et 26 places le mercredi. Alors le nombre de places, d'après le tableau que vous pouvez voir s'ouvre progressivement en fonction des horaires d'arrivée des enfants et se ferme progressivement au fil des départs. Donc, là où il y aura le plus d'entrées, ce sera entre 8 h 30 et 17 heures. L'encadrement est d'une ou un professionnel pour six enfants avec un minimum, bien sûr, de deux professionnels à chaque fois.

Alors la construction du projet se fait en fonction des critères élaborés par les instances du département pour les surfaces et pour l'encadrement. Donc pour la mise en place du projet, le bâtiment est divisé en trois maisons. On appelle ça des maisons. Donc vous avez les maisons : bleue, rose et jaune. Donc, dans la maison bleue, vous aurez 12 enfants multi âge, dans la rose également 12 enfants multi âge et la maison jaune qui va représenter le jardin d'enfants, actuellement, 18 enfants seront accueillis. Donc, bien sûr, on continuera à garder les mêmes activités qui sont faites actuellement au jardin d'enfants. Le service, comme le disait M. Le maire, tout à l'heure, les services aux Vimynois et Vimynoise seront toujours gardés.

Alors ensuite, vous avez un tableau qui récapitule l'encadrement qui sera nécessaire d'après les calculatrices que nous avons eues par les services de la CAF et de la PMI. Donc, pour l'encadrement des enfants, vous avez un cadre de santé pour 17 h 30 par semaine, un EJE à temps plein, six auxiliaires et cinq CAP. Pour les autres missions, la cadre de santé qui effectue 17 h 30 par semaine, elle aura 1 heure aussi par semaine sur la mission référence santé et accueil inclusif, 10 h 30 par semaine sur la mission infirmier et six heures par semaine en coordination de projet. Ensuite, vous avez un agent de restauration et un agent de nettoyage. Donc, bien sûr, tous ces professionnels sont titulaires de leur poste et vous pouvez voir qu'il y a un total de 12,1 ETP. Et donc il y a un surplus de 2,75. 1 ETP, bien sûr, sera mutualisé avec le service jeunesse. Et donc on garde une marge quand même de 0,75 pour les absences, pour les congés, voilà.

Anthony Boulert – Un mutualisé plus 0,75 de marge, c'est 1,75

Sylvie Lancry - On s'est trompé, c'est 1,75

Anthony Boulert - Parce que le un qui manque, le 1 TP qui manque, c'est une collègue qui est en arrêt maladie aujourd'hui et qui n'est pas remplacée. Le choix a été de ne pas la remplacer sur un CDI. Par contre, quand elle va revenir la question va se poser sur ce 1 ETP, voilà la petite précision.

Sylvie Lancry - Alors au niveau de la communication, bien sûr, les familles ont été déjà informées par courrier et une communication sera faite au début de l'été à l'ensemble des parents. Et donc maintenant, bien sûr, ça continue. Les réunions se font, se poursuivent. Il y a aussi le service technique

qui intervient pour mettre aux normes et aménager les maisons. Et puis la finalisation du projet avec les élus et les équipes de la petite enfance. Est-ce que vous avez des questions ?

Antony Boulert - Juste peut-être apporter une précision, Sylvie si tu me le permets, le projet pédagogique et le projet éducatif, le règlement que les collègues sont en train d'élaborer seront présentés en conseil municipal du mois de juin. On n'a pas parlé du projet éducatif, mais il est en train d'être écrit par l'ensemble des agents du multi accueil et vous sera proposé au conseil municipal du mois juin.

Le maire - Voilà, le débat est ouvert. On a déjà eu l'occasion de vous informer ou d'en échanger. Y a-t-il des questions ? Oui,

Agnès Levant - Je voulais savoir comment avaient été déterminés les horaires de début et de fin, les horaires d'ouverture

Sylvie Lancry - 7 h 30 à 18 h. Ça, c'est en fonction des contrats que nous avons déjà actuellement avec les familles et en majorité, on a vraiment rarement un enfant qui part après 18 h. Donc 7 h 30, cela a toujours été, la crèche ouvrait à 7 h 30. Donc là actuellement, le jardin d'enfants ouvre plus tard et ferme plutôt

Agnès Levant - Non, mais je posais la question. C'est parce que parfois par le travail, on peut commencer soit très tôt, soit finir tard et on peut rencontrer des familles qui ont des difficultés à faire garder des enfants autres qu'avec une assistante maternelle. Et c'était une question, voir si ça avait été plusieurs fois demandé ou pas

Sylvie Lancry - Non, on n'a pas eu demande à ce niveau-là

Le maire - C'est vrai qu'on doit être vigilant après, on sait qu'on a parfois des demandes pour un quart d'heure ou une demi-heure et on ne peut pas mobiliser non plus des personnes. C'est un sujet délicat. On essaye de s'approcher et de coller à la demande. Les cas particuliers, on peut les entendre, mais ce n'est pas forcément facile à gérer. D'autres questions. Voilà sur cette délibération. Il y a une demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

15- VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable Comité social territorial en date du 13 mars 2025,

Le maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec la société Bureau Veritas, 299 rue du Général de Gaulle 59700 MARCQ EN BAROEUL.

L'ensemble des services et matériels ont été étudiés afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication sur ce sujet,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie matérialisée à l'accueil de la mairie dans un casier nommé : Document Unique.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération

- D'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

Le maire - Eh bien, on va passer au sujet suivant qui est la validation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Ça, c'est une démarche aussi qu'on a mis en place et qui est quand même importante et qui n'était plus forcément à jour. Monsieur Boulert

Antony Boulert - Simplement c'est un document donc unique, qui est un document obligatoire pour les collectivités. Le dernier en date était de 2014 au sein de la commune. Donc il fallait absolument qu'on le remette en place. Ce document unique, en fait précise les risques professionnels dont les agents font face dans leur mission, mais aussi dans le lieu où ils exercent leur mission. On est passé par un prestataire qui s'appelle « bureau véritas », qui est spécialiste dans ce genre de domaine et qui nous a accompagnés à élaborer notre document unique. Alors je ne vais pas aller dans le détail simplement pour vous donner l'information, le document, il est mis à disposition à l'ensemble du personnel et à l'ensemble des personnes qui souhaitent le voir au sein de l'accueil de la mairie, parce que c'est une obligation de le mettre à disposition. Et il recense mission par mission, fonction par fonction et bâtiment par bâtiment, tous les risques identifiés sur lesquels on doit nous, en tant qu'autorité et en tant que collectivité, être garants du bon cadre de fonctionnement des agents. Donc, on a des unités de travail qui ont été retenues par bâtiment, c'est à dire par pôle. Pour rappel, on a quatre pôles qui fonctionnent au sein de la commune. A l'intérieur de ces pôles, on a aussi des services qui sont identifiés. Et donc chaque pôle, chaque service, chaque mission ont fait l'objet d'une synthèse de risques qui pouvaient être associés à leur quotidien. Donc ça, c'est le premier travail qui est fait. On a, dû, nous entamer le deuxième travail, qui est le travail, je dirais, le plus intéressant, c'est de pouvoir mettre maintenant des actions en place qui permettent de réguler et en tout cas d'améliorer les différentes problématiques qui ont été posées. De manière générale, sur l'ensemble des critères identifiés, 50 % des critères sont plutôt bons, c'est-à-dire qu'on n'a pas à les traiter parce qu'ils sont aujourd'hui dans de bonnes conditions, on a 49 % de critères sur lesquels on doit mener une action, mais qui est une action dite modérée, c'est à dire, c'est soit un travail sur une posture, c'est soit un aménagement d'une pièce. On est sur quelque chose d'assez simple à réaliser. Donc c'est ce qu'on va mettre en place dans notre plan d'action. Et 1% de critères dit dangereux sur lesquels on doit mener une action rapide pour pouvoir passer ce critère difficile en critère modéré. Donc voilà un peu ce que je peux dire. C'est un exercice qui nous a en tout cas permis de pouvoir aussi identifier que finalement les choses étaient plutôt positives au sein de la commune et tous les dangers, je dirais étaient identifiés. Et ce que le bureau Véritas a pu relever, c'est qu'on est plutôt dans de bonnes dispositions ici au niveau de la commune, en ce qui concerne les risques professionnels.

Le maire - Et c'est une bonne chose parce qu'on doit aussi veiller aux conditions de travail. Il y a des alertes, c'est de la sensibilisation et c'est de la pédagogie parce qu'eux-mêmes et nous-mêmes, on n'est pas avec des habitudes vigilantes sur tout et avec les années..., voilà. Je pense à une anecdote. Alors ça, c'est un peu caricatural n'est-ce pas René, une observation sur un extincteur qui est posé à 2 m 50 de hauteur. Comment voulez-vous qu'on puisse accéder à cet extincteur ? Il y a des choses comme ça qui ont été faites sur lesquelles on n'a jamais fait attention. Bon, ça, c'est une anecdote peut être un peu caricaturale, mais ça prouve bien l'utilité de cette évaluation des risques

professionnels. Et ça nous permet de mettre en œuvre toutes les mesures correctives. Voilà, il y a des questions sur le sujet, pas de questionnements ? Demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté.

Pour à l'unanimité

16 - ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET TEPOS

Depuis quelques années la commune est engagée dans une démarche de réduction des besoins énergétiques et de développement des énergies renouvelables locales. Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et d'incertitude sur le niveau de financement de l'état des budgets des collectivités locales, cette transition énergétique ambitieuse sécurisera les marges budgétaires pour relever les défis de demain.

Ce plan d'action entend encourager les actions locales pour contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique et améliorer la qualité de l'air en complément du Plan Climat Air Énergie du territoire (PCAET) de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL)

Par délibération en date du 1er avril 2025, la ville de Vimy s'inscrit dans la démarche TEPOS en intégrant la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur de l'environnement local

Pour intégrer la démarche TEPOS, les conditions suivantes sont requises :

- S'engager, par une délibération.
- Adopter les objectifs de réduction par deux des consommations d'énergie du territoire et la couverture des besoins résiduels par des énergies renouvelables aussi locales que possible
 - à l'horizon 2050 : - 75 % + 25 % ENR
 - En 2036 : - 50 %
- Avoir un périmètre de projet cohérent en permettant l'atteinte des objectifs fixés en adéquation avec les compétences et moyens d'actions des collectivités porteuses et de leurs partenaires
- recueillir des lettres d'engagement des différents acteurs locaux qui souhaitent s'inscrire dans la démarche TEPOS : groupements d'artisans et associations d'entreprises, entreprises, bailleurs sociaux, établissements bancaires, associations, syndicats d'énergies, établissements d'enseignements, transporteurs....

A cet effet, Il est demandé au conseil municipal :

- ✓ D'approuver la démarche de **territoire à énergie positive** pour la commune de Vimy, pour poursuivre et intensifier ses actions en matière de transition énergétique, en visant l'objectif de réduction et de production d'énergie.
2050 : - 75 % + 25 % ENR
2036 : - 50 %
- ✓ S'engager à établir un rapport annuel sur la mise en œuvre de cette stratégie énergétique afin d'évaluer les progrès réalisés et d'adapter les actions en conséquence.
- ✓ D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches utiles dans ce cadre.

Le maire - Eh bien, on va passer à la transition écologique Julien. Donc élaboration et mise en œuvre du projet TEPOS.

Julien Wojcieszak- Alors merci; M. Le maire. Encore deux petites délibérations dans ce conseil municipal, un peu dense, mais c'est normal, le budget, ça demande du travail. Donc, le premier projet concerne la délibération TEPOS. On a parlé tout à l'heure d'anticiper les coûts de fonctionnement de la commune et notamment dans le cas des dépenses énergétiques et du coût d'intégrer les hausses inexorables des coûts de l'énergie permettent, pour nous, de sanctuariser et de protéger les services qu'on proposera au Viminois sur le long terme. Donc, la première délibération, c'est l'élaboration et la mise en œuvre du projet TEPOS dont on a parlé lors d'une des commissions. Depuis quelques années, vous le savez, on est engagé dans une démarche de réduction des dépenses énergétiques et du développement des énergies renouvelables dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et des incertitudes au niveau des financements de l'état pour les budgets des collectivités. Cette transition énergétique est ambitieuse et elle sécurisera les marges budgétaires pour développer les défis de demain. Toutes ces actions s'inscrivent dans les plans « climat, énergie » de l'agglomération de Lens Liévin, mais ne se substituent pas. Et donc, par délibération de ce jour, nous allons inscrire la commune de Vimy dans une démarche de territoire à énergie positive.

Pour ce faire, nous avons donc besoin de prendre cette délibération. On doit aussi définir des objectifs que la commune se donne de réduction des consommations d'énergie. Et donc nous avons défini à ce qu'à l'horizon 2050, nous atteignons un objectif de réduction de 75 % d'économies d'énergie et avec un objectif ambitieux de production de 25% d'énergies renouvelables. Cet objectif est complété d'un objectif intermédiaire à l'horizon 2036, d'une réduction de 50% d'économie d'énergie, avec en complément un besoin d'évaluation annuelle. Donc, dans le cadre de la construction budgétaire, on pourra évaluer notre avancement par rapport à cet objectif que nous nous fixons. La commune s'engage également à recueillir les différents partenaires qui voudraient s'associer à cette démarche : associations, entreprises, syndicats d'énergie, établissements d'enseignement. Et donc on s'engage à mettre tout ça en cohérence dans nos politiques publiques. Enfin, le dernier point, c'est d'autoriser le maire à signer tout document à faire en ce dossier et engager les démarches utiles dans ce cadre. Si vous avez des questions

Le maire – Le débat est ouvert sur cette démarche.

René Hautecoeur - Moi, j'avais fait une observation concernant l'intégration au niveau du PLU . Donc je voulais savoir s'il y avait eu une suite par rapport à ça.

Julien Wojcieszak - Donc là, la délibération donne le cadre et les objectifs qu'on s'astreint, il y a toute une série de possibilités sur la sobriété énergétique, les rénovations des bâtiments. On peut aussi envisager de travailler sur les mobilités, les logements sociaux et les logements des habitants. Pour l'instant, nous n'avons pas défini de cadre restrictif par rapport au PLU, même si ça pourrait être des pistes intéressantes.

Le maire - Y a-t-il des questionnements ? C'est vrai que par rapport à ce que tu viens de dire Julien et la question de René, c'est une orientation, c'est une intention, mais c'est vrai qu'il y a derrière, on aura des vrais sujets de discussion, notamment pour la cohérence avec notre PLU.

René Hautecoeur - Mais intégrer ça dans le PLU, ça nous oblige aussi après à les respecter. Donc il ne faut pas non plus se tirer une balle dans le pied, c'est ce que j'avais dit la fois dernière en commission.

Le maire - Tout à fait. Donc on enregistre cette remarque. D'autres questions ? Pas de questions. Y a-t-il une demande de vote ? Pas de demande de vote. On enregistre la remarque de René. Eh bien, voilà, c'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

17 - Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la société « Enercop Hauts-de-France » pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque

La société « Enercoop Hauts-de-France », SCIC-SA propose un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain communal.

Enercoop a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la commune en date du 30 mai 2023 et voté en conseil municipal le 20 mars 2024.

La phase d'exploitation sera couverte par un bail emphytéotique, tel qu'encadré par les articles L.451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, d'une durée initiale de 30 ans, qui rémunérera la mise à disposition des terrains.

Commune	Section	Numéro	Contenance
Vimy	ZD	003	3 ha 45 a 90 ca

Vimy	ZD	008	1 ha 41 a 40 ca
Vimy	ZD	010	0 ha 07 a 90 ca
Total			4 ha 95 a 20 ca

A cet effet,

- ✓ La société « Enercoop Hauts-de-France » réalisera les études techniques et environnementales nécessaires au projet.
- ✓ La société « Enercoop Hauts-de-France » devra déposer les demandes d'autorisations nécessaires à l'édification de la centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes.

Ces étapes impliquent la signature d'une promesse de bail emphytéotique.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- ✓ De soutenir ce projet dont le but est la production d'énergie renouvelable.
- ✓ D'accepter les conditions proposées par la société « Enercoop Hauts-de-France », à savoir :
 - Promesse de bail d'une durée initiale de 3 ans.
 - Réitération possible de la promesse en bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.
 - Loyer versé à la commune pendant l'exploitation de la centrale de 1 000 €/MwC installé/an.
 - D'autoriser le maire à signer le bail emphytéotique

Le maire - Donc, on passe au sujet suivant, qui est la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec Enercop concernant l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Donc, un dossier qui avance, on en a déjà parlé. On a eu également des informations cette semaine sur les projets du gouvernement, n'est-ce pas Philippe ? Il y a une politique, notamment pour les particuliers qui est en régression par rapport à ce qu'il a pu se pratiquer, mais les collectivités pourraient être touchées. A ce jour, nous ne le serions pas, Julien, tu as la parole.

Julien Wojcieszak -

Effectivement, les évolutions réglementaires concernent les projets qui seront en dessous de 500 KW (kilowatts), donc ça veut dire que la centrale qui envisage d'être aux alentours de 3 MGW (mégawatts) est largement supérieure. Donc nous ne serions pas touchés par cette évolution réglementaire qui touche les moyennes et petites installations. Ça veut dire quand même que tout ce qu'on envisageait de solarisation de toiture là par contre, rentre dans ce cadre-là et l'évolution réglementaire s'oriente vers de l'auto-consommation collective, ce qui est le fondement de ce projet de centrale photovoltaïque au sol. Donc là, ce que je vous demande aujourd'hui, ce qu'on porte au vote, c'est la promesse de bail emphytéotique qui permet de définir le premier échelon contractuel entre la commune et Enercop et qui

va leur permettre de commencer à travailler sur les études environnementales et les études techniques pour l'installation.

Dans un deuxième temps, viendra le temps du montage du projet et des investissements qui devra définir un nouveau cadre dans une société de projet qui liera la commune, la société Enercop Hauts de France et également les habitants pour lesquels nous avons choisi cette société-là qui permet l'entrée des habitants de Vimy dans le capital, mais aussi la gouvernance de la société du projet à venir. Et tout ça permettra aux habitants d'avoir une énergie moins chère lorsque la centrale photovoltaïque fonctionnera quand le temps sera clément comme aujourd'hui. Voilà pour les éléments. Vous avez eu aussi en pièces complémentaires des projets de délibération, les petites questions qui avaient été posées concernant le cadre du bail emphytéotique, qui est quelque chose d'assez technique et qui est très réglementaire. Et si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas.

Le maire - Je rappelle, dans le contexte concernant ce bail emphytéotique, que c'est un sujet qu'on aurait dû débattre bien avant et sur lequel on a pris du recul pour bien faire l'analyse juridique du document. Voilà. Oui, il y a une question.

Yvette Deligne - Bonsoir à tous. Alors j'ai des observations à faire sur le projet de promesse de bail emphytéotique. Tout d'abord, je m'interroge sur certaines des clauses contenues dans la promesse et il semblerait que les termes de la promesse résultent d'un modèle qui n'est pas applicable dans son intégralité à notre commune. Je ne conteste pas le travail du juriste, mais s'il ne connaît pas les tenants et aboutissants pour Vimy, il ne peut pas adapter la formule de la promesse de bail emphytéotique à nos besoins. Juridiquement, si un problème survient, ce sont les termes du contrat qui s'appliquent et non ce qui a été convenu verbalement. Nous ne pouvons pas nous permettre de dire « ce n'est pas grave, on signe, on verra après ». Des paragraphes sont à revoir, je pourrais vous en citer. Et il ne faut pas oublier que nous engageons la commune pour 30 ans. La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à une vingtaine d'années, et je suis large. Que restera-t-il d'ici 30 ans ? Comment sera le terrain ? La société existera-t-elle encore dans 30 ans ? Et d'ici 20 ans, nous aurons peut-être des nouvelles technologies. J'ai pu voir qu'il existait des panneaux aéro voltaïques sur le marché des énergies solaires. Leur ambition est d'offrir une complémentarité aux panneaux solaires photovoltaïques grâce à des performances qui seraient plus élevées en utilisant non pas la lumière, mais la chaleur dégagée par les rayons du soleil. Je peux aussi vous donner des passages dans la promesse unilatérale qui me choquent.

J'ai coché plusieurs choses. Bon, le délai qui est normalement de trois ans au départ pourrait être prorogé de deux ans, ce qui pousse encore à cinq ans. Ensuite, indemnité d'immobilisation, le bénéficiaire, c'est à dire la société Enercop qui versera une somme de 12 000 euros la première année en une seule fois, et cette somme sera remboursable. Elle sera reprise sur les quatre premiers loyers dus au titre du futur bail et les loyers seront donc diminués du tiers. Alors, « en cas de levée d'option, et une fois l'acte authentique signé, les quatre premiers loyers dus au titre du futur bail seront diminués du tiers du montant de cette indemnité ». Il faut qu'on m'explique d'autant plus que la puissance est estimée à 2,8, ce qui correspond à 2 800 € de loyer par an. Je ne vois pas comment on peut récupérer en quatre fois 2 800 €, on peut récupérer les 12 000 €. Ou alors la commune met un complément pour

arriver à rembourser sur quatre ans, les 12 000€. Est-ce que vous vous comprenez ce que j'ai voulu dire, ce qui est écrit ?

Le maire – On vous écoute,

Yvette Deligne - Après, il y a d'autres inexécutions fautives : « le promettant sera redevable aux bénéficiaires des indemnités de résiliation couvrant l'ensemble du préjudice subi jusqu'à un plafond de 300 000 euros. Qui évaluera le préjudice ? Après, il y a aussi une modification à faire sur le 3.1 : déclaration du bénéficiaire : « le bénéficiaire, c'est à dire Enercop, déclare et garantit aux promettants, c'est à dire à la commune, à la date de la signature de la promesse et en tout temps au cours de son exécution, avoir qualité pour consentir seul, le bail objet. » Le bénéficiaire ne peut pas consentir un bail, il ne peut que l'accepter. Ensuite, il y a des choses sur le calcul...

Le maire - Mme Deligne, on peut être synthétique et résumer s'il vous plait Je me permets, je me permets quand même de faire une remarque parce que vous êtes en train d'ouvrir un débat ici au conseil municipal et d'ouvrir des questionnements très techniques qui, à mon sens, avec tout le respect que je vous dois, est un débat de travail de groupe technique et de commission. Et vous revenez aujourd'hui au conseil municipal sur, pour ce qui est de mon appréciation, un travail de commission et que vous aviez eu toute l'attitude de faire. Donc vous voyez, donc on va au résumé après, je passe la parole à Julien.

Yvette Deligne - Alors je vais revoir une chose.

Le maire - Sachez que vous n'avez pas des spécialistes du dossier ici et des gens qui ont été au fond du dossier en commission.

Yvette Deligne - C'est justement où je voulais en venir et je donne un dernier point : le 4.2 : « dans l'hypothèse ou comme il en a la faculté, le bénéficiaire levait l'option aux seules fins de constitution de servitude sur tout ou partie du terrain objet de la promesse sans prise à bail » Alors je pense qu'il est nécessaire de se réunir, enfin tout dépend de la position, pour vraiment mettre à plat tout ce qui peut faire débat et rencontrer en même temps une personne d' Enercop. Je ne vais pas en dire plus. J'ai dit l'essentiel. Maintenant, si tout le monde a compris les termes, voilà ce que j'avais à dire.

Le maire - Ok, Julien,

Julien Wojcieszak - Il y a toute une série de questionnements qui ont été soulevés pour lesquelles on vous a donné les réponses, en Enercop a donné les réponses dans le mail qu'on a joint à la convocation ou en complément des pièces qu'on a reçues pour ce conseil municipal. Le préjudice dont il est parlé, c'est si la commune venait à interrompre de son fait la possibilité du projet. Et donc il est évident que la société qui aura fait des études, des études environnementales, une mise en clôture et un début de travail sur ce projet puisse récupérer sa mise de départ, qui est le premier loyer de 12 000 euros. Les termes techniques, les précisions que vous demandez, je veux bien essayer d'y répondre. Mais effectivement là, ça paraît un peu compliqué. Et c'est la proposition de bail qui est faite par Enercop qui a fait des dizaines de projets de cet ordre, peut-être pas aussi importants et peut être pas dans le nord de la France. On sera certainement une des premières ou des plus grandes centrales photovoltaïques citoyennes au nord de Paris. Mais leur service juridique s'est penché sur la question.

On avait voulu rajouter et il y a une phrase que vous avez mentionnée qui correspond à un point où on a voulu durcir un peu les conditions ou en tout cas protéger un peu plus les termes pour la commune qui ne sont pas légales dans un bail emphytéotique et qui correspondraient à un bail plutôt classique. C'est pour ça que ces termes-là ont été relevés comme non, non redevables. Donc, quelles sont les propositions que vous feriez comme aménagement sur ce bail ? Et comme je le rappelle, en fait, ce n'est qu'une première étape pour leur donner la possibilité d'étudier et de travailler sur ce dossier.

Yvette Deligne - Donner un accord sur une promesse.

Le maire - Attendez, vous n'avez pas la parole pour l'instant, il y a M. Vandycke qui voulait s'exprimer.

Vandycke - Oui, par rapport à la commission, ma remarque c'était : le bail doit être fait pour les 30 années, moi, ça ne me gêne pas, à Enercop, ça ne me gêne pas non plus, mais pourquoi dans le bail, on met l'activité. Et ça, c'était la question que j'avais posée. Pourquoi l'activité ? C'est une Enercop qui va la développer après. Après, c'est une autre affaire. Tandis que là, on mélange deux choses en même temps, un bail de location d'un terrain et d'un autre côté une activité où nous serons partenaires. C'est ma réflexion, je retrouve le principe encore dedans, et c'est ce sur quoi on s'est arrêté durant la commission.

Julien Wojcieszak - En fait, je me permets, M. Le maire, dans la première phase, qui est la phase d'études jusqu'à la création de la société de projet dans laquelle la commune sera partenaire de la société Enercop avec les habitants de Vimy, dans cette première phase d'études qui demande de l'investissement en ingénierie, en investissements techniques et en premiers travaux d'aménagement, évidemment, la société Enercop a besoin de se protéger. Elle est dans un cadre différent que dans la société de projet qui viendra dans un, deux ou trois ans, en fonction du temps qu'on mettra à mettre tout ça en place. Mais aujourd'hui, le bail, il n'est que sur la première étape, la mise à disposition du terrain qu'on transfère aujourd'hui à la société Enercop. Et tout ce qui est dans la construction de la société de projet pour la phase exploitation est encore à construire avec les habitants et avec les élus qui voudront participer à ces questions-là.

Yvette Deligne - Bon, pour moi, une promesse reste une promesse et quand le bail emphytéotique sera régularisé, on peut très bien annexer cette pièce qui pour moi n'est pas juste sur tous les points. Je n'ai rien contre la société Enercop, mais j'estime qu'il y a des points qui sont à revoir.

Le maire - Bon, ok. Donc on va prendre une décision parce qu'ici, on n'est pas en groupe de travail, on n'est pas en commission, je le rappelle. Donc oui, oui

Francis Monborgne - Donc moi je n'étais pas dans le groupe de travail, et j'ai découvert le projet en fonction des documents qu'on nous a fournis pour le conseil municipal. Et c'est vrai que j'ai travaillé avec un collègue cet après-midi, et je peux vous dire que moi, je ne voudrais pas signer un document comme ça parce qu'il y a des trous dans la raquette et en plus, ça ressemble à une grosse usine à gaz. C'est tout de même surprenant pour une station photovoltaïque.

Le maire - J'aime bien votre humour. Ok, bon, donc oui.

Evelyne Nachel - Donc je ne vais pas rentrer dans le détail du bail emphytéotique et de tout ce que j'ai pu lire, simplement, je vais faire un constat : c'est qu'en commission, on a eu une promesse, un document qui était annexé avec paragraphes des 4.1,4.2,4.3 etc. Or le document qu'on a reçu pour le conseil municipal, c'est un document différent. Et dans l'explication de notes qu'on a eu une journée après les documents, on se réfère à l'ancienne pagination et les anciens paragraphes du document reçu en commission. Pour exemple, je vais faire simple. On parlait le 4.1:3 qui est, « si nous levons l'option, etc. » qui est le 4.1 :4 du document de la commission. Il est devenu le 4.2 du document du conseil municipal. Moi, dans ces conditions, on ne peut pas, alors ce n'est pas sur le principe du projet ni de la société, ni de quoi que ce soit, mais compte tenu d'avoir des éléments différents entre la commission et le projet que l'on nous met au niveau du conseil municipal et que les explications qui sont un complément mais qui ne sont pas plus clairs pour moi, nous, on votera contre ce bail emphytéotique.

Le maire - Ok, j'ai entendu de toute façon, on ne votera pas. Ce que je vous propose, on a entendu, on retire cette délibération du bail emphytéotique par contre, je vous propose dans la foulée, dans les meilleurs délais, monsieur Boulert, de créer une commission ad hoc avec comme pilote Julien. Et donc, bien sûr, toutes les personnes intéressées. Mais j'invite donc Yvette, Francis et Mme Nachel de participer activement sur cette proposition de bail emphytéotique parce qu'il faut bien qu'on aboutisse, on entend vos remarques. Force est de constater que ce n'est pas forcément ou bien abouti ou bien compris. Voilà. Oui ?

Evelyne Nachel – Est ce que notre groupe peut être représenté par deux personnes, s'il vous plaît ?

Le maire - Absolument. Je n'ai pas de sujet là-dessus. Alors on crée la commission ad hoc. Donc Mme Nachel oui, Francis, ok, Yvette ok, Bernard, ok, Julien par nature, c'est sa délégation et donc on continue à travailler sur le sujet pas suffisamment abouti. Ok, donc il n'y pas de vote là-dessus.

Yvette Deligne – Y a-t-il possibilité d'avoir un représentant d'Enercop ?

Le maire – Oui. Alors on va clôturer le sujet. On crée une commission ad hoc et on intégrera un représentant d'Enercop. Ok, voilà donc le sujet est clos.

Julien Wojcieszak - Je voudrais juste compléter que toutes les interrogations que vous posez me semblent légitimes parce que c'est un projet innovant dans un cadre réglementaire et dans un cadre de coopération qui n'existe pas dans ce que toute la commune a pu faire jusqu'à présent. Mais entendez bien quand même que c'est un projet dans laquelle la commune n'investit pas un seul euro qui va rapporter de l'énergie, c'est sûr, et qui va rapporter des rentrées d'argent et qui va nous permettre aussi d'avoir une énergie moins chère. Et donc, évidemment, il y a un cadre légal qui est contraignant et qui peut donner l'impression que c'est une usine à gaz, mais comprenez aussi que c'est normal qu'on innove un peu sur cette partie

Le maire - Ok, là-dessus, sur le fond, on est d'accord, on acte bien qu'il y a une commission ad hoc avec un représentant d'Enercop et des personnes qu'on vient de nommer. La deuxième personne qui vous représente, Mme Nachel ?

Evelyne Nachel : C'est Doriane Hardy.

Le maire - Ok, donc on a encore du travail. Et voilà, c'est comme ça.

Je voudrais quand même vous donner deux éléments d'information. Vous avez dû remarquer qu'on a retiré aussi une délibération concernant la dotation à l'école privée Sainte-Thérèse. Je précise que c'est à leur demande en concertation avec eux puisqu'ils nous ont demandé de revoir un peu après consultation de leurs experts financiers et juridiques, en l'occurrence l'UDOGEC. Voilà donc, on remet cette délibération.

Deuxième information concernant l'enquête publique et le projet d'aménagement d'entrée de ville. Vous pouvez noter, on va communiquer là-dessus, on organise une réunion publique le 25 avril sur ce sujet sur lequel on travaille aujourd'hui sur les enjeux pour la commune, l'historique et puis une information à l'ensemble du public. On a entendu les remarques et on va donc se donner pour objectif d'informer toute la population, mais surtout, donner la bonne information. Voilà donc réunion le 25 avril, grand public. On a d'autres réunions en interne également avec des élus et les agents pour aboutir à cette réunion. Voilà. Il n'y a pas d'autres questions qui ont été posées en question diverses. Oui,

Evelyne Nachel - Oui, je voudrais juste que vous puissiez donner une explication de texte lorsque vous parlez des élus, des réunions entre élus, il faudrait faire une précision quand c'est les élus du conseil municipal opposition comprise, et quand c'est les élus que de la majorité, quand...

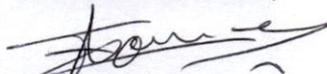
Le maire - Je vous réponds tout de suite. Quand je parle des élus, c'est les élus avec délégations concernées sur le sujet. Voilà

Evelyne Nachel - Donc préciser quand, pour la bonne compréhension de chacun. Merci.

Le maire - Je vous remercie. On n'est pas parfait. Alors donc voilà, la séance est levée, mais pas totalement puisqu'il y a beaucoup de signatures à donner. Donc ne vous sauvez pas, même s'il est tard, il faut respecter la procédure. Merci. Bonne soirée. Merci au public de votre attention lors de ce long conseil municipal, mais c'est comme ça. Merci.

La séance est levée à 21 h 32

La secrétaire de séance,



Françoise LOUVEAU

Le maire,

Christian PRIMONT

